

ANNEXE 4 :**BASE DE DONNEES ARIA**

- Contient : béton

Accident

Rejet d'une tonne de ciment par une centrale à béton

N° 57379 - 29/03/2021 - FRANCE - 75 - PARIS .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57379/>

Vers 14h30, dans une centrale à béton, le flexible de connexion entre le bateau et le silo de ciment se rompt au point de connexion avec le silo lors de l'approvisionnement de ciment par voie fluviale. Une tonne de ciment se déverse. La vanne est fermée. Un périmètre de sécurité de 10 m est mis en place.

Du ciment se répand sur 30 m² sur une épaisseur de 5 cm. Un arrosage de la zone est mis en place pour limiter la dispersion du produit pulvéulent dans l'air. La zone est nettoyée par aspiration par un sous-traitant et le ciment aspiré est rejeté dans les bassins de décantation de l'installation.

La rupture serait due à une usure prématurée du flexible. La périodicité de remplacement de ce flexible est de 4 ans, son dernier remplacement date de 3 ans et demi. La communication téléphonique entre la centrale et le personnel du bateau n'était pas efficiente. Le personnel de la centrale n'arrivant pas à joindre téléphoniquement le personnel du bateau, a dû se déplacer pour l'informer. La vanne n'a été fermée que 5 min après la découverte du rejet.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions correctives suivantes :

- modification du type de flexible avec un flexible semi-rigide ;
- renforcement des contrôles effectués avec des contrôles visuels des organes lors des rondes journalières et un contrôle de l'état des flexible par la maintenance tous les 6 mois ;
- rédaction d'une procédure spécifique au dépotage ;
- renforcement de la formation des opérateurs.

Accident

Projection de ciment par la bride d'un silo en cours de remplissage

N° 51394 - 17/04/2018 - FRANCE - 73 - CHAMBERY .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51394/>

Dans une usine fabriquant du béton prêt à l'emploi, des particules de ciment sont projetées lors du remplissage d'un silo de ciment de 25 m³. Le chapeau du silo, qui a cédé au niveau de sa bride, ne tombe pas de l'ouvrage, car les protections collectives en place le retiennent. Un épais nuage de particules de ciment s'échappe de l'installation. Ces particules retombent sur un rayon de 20 à 25 m, dont le parking de la société voisine.

La société ramasse les amas de ciment, balaie et lave les installations impactées par les retombées. Les eaux de rinçage sont collectées dans la fosse de traitement des eaux industrielles. Les abords du site et du parking avoisinant sont également balayés pour nettoyer les surfaces concernées et limiter les effets d'envol et de ruissellement lors du prochain épisode pluvieux. Le chapeau du silo est remis en place.

Résultats de la recherche "Centrale béton" sur la base de données ARIA - État au 25/02/2022

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages, ... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Lors du remplissage du silo, des filtres (avec un système de décolmatage) situés au sommet de l'installation permettent d'évacuer l'air pour que le silo ne monte pas en pression. En complément, une vanne de sécurité peut se déclencher en cas de pression trop importante. Lors de l'incident, la vanne de sécurité (soupape) a cédé pour évacuer la pression qui se produit dans le silo au moment de son remplissage.

L'exploitant prévoit la remise en service de la soupape avec un plan de maintenance comprenant le nettoyage et le contrôle de la soupape et du filtre à intervalle plus régulier (mensuel). Un dispositif de capteur de niveau haut couplé à un capteur de surpression doit être mis en place sous 4 mois.

Accident

Dégagement de fumées dans une centrale à béton

N° 57402 - 28/05/2021 - FRANCE - 69 - SAINT-FONS .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57402/>



Vers 7h15, des fumées se dégagent de 2 armoires électriques dans une centrale à béton. Les câbles alimentant le silo décauteur et le racleur surchauffent. Vers 7h30, les pompiers interviennent. Le départ général "basse tension" disjoncte et joue son rôle de protection. Le prestataire, responsable de l'installation électrique, inspecte et nettoie les éléments. Avant de redémarrer la centrale, des tests de mise en sécurité sont effectués entraînant une perte d'exploitation pendant 1 journée.

Le dégagement de fumées est dû à un problème électrique.

A la suite de l'événement, l'exploitant renforce la formation des opérateurs et redéfinit les rôles et responsabilités de chaque intervenant.

Accident

Rejet d'eau chargée en fines dans une rivière

N° 54659 - 29/10/2019 - FRANCE - 77 - TOURNAN-EN-BRIE .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54659/>



Un rejet d'eau chargé en fines et provenant d'une usine de fabrication de béton prêt à l'emploi est constaté dans la MARSANGE. Le bassin de rétention des boues de béton n'a pas été vidé et des pluies durant plusieurs jours ont entraîné le débordement du bassin dans le réseau d'eaux pluviales se déversant dans la rivière.

L'exploitant aurait demandé à son sous-traitant en charge de la vidange du bassin de venir sur site depuis plusieurs semaines. Un planning trop chargé l'en aurait empêché.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place un contrat avec une deuxième société de sous-traitance pouvant intervenir durant les indisponibilités de la première.

Accident

Rejets de béton dans la SEINE

N° 56057 - 27/08/2020 - FRANCE - 75 - PARIS .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56057/>



Une centrale à béton déverse un mélange de particules de ciment, de liquides de traitement et de microfibrés de plastique dans la SEINE. Selon la presse, ce rejet d'eaux usées par l'exploitant serait volontaire. Les eaux et les restes de béton fabriqué dans la journée reviennent dans les camions en fin de journée et sont stockés dans des cuves avant traitement. Or, au lieu d'être traités, ils seraient déversés dans le fleuve.

L'exploitant se dit lui victime d'un acte de malveillance. Une plaque d'étanchéité, positionnée sur le dernier bassin de décantation des eaux, a été délibérément détériorée, entraînant un léger écoulement temporaire d'eau recyclée dans le fleuve. L'exploitant met en oeuvre une sécurisation supplémentaire du circuit de recyclage des eaux. En parallèle, la sécurité est renforcée autour des sites pour éviter tout nouvel incident.

L'agence régionale de santé signale qu'il n'y a aucun impact sur l'eau de consommation humaine.

Accident

Pollution de la SARRE par une entreprise de fabrication de béton

N° 56758 - 15/02/2021 - FRANCE - 57 - SARREGUEMINES .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56758/>



Des plaques de fioul polluent la SARRE sur une centaine de mètres. La pollution provient d'une entreprise de fabrication de béton. Des boudins et des absorbeurs sont mis en place pour contenir cette pollution. Le gestionnaire du cours d'eau est alerté. L'ensemble de la pollution est retirée 2 jours plus tard.

En raison du gel, une canalisation s'est rompue et de l'eau s'est déversée dans une cave. Celle-ci contenait une cuve de 1 000 l contenant 150 l de fioul servant à alimenter une chaudière en inactivité depuis plusieurs années. Sous l'effet de l'eau, la cuve s'est mise à flotter et s'est renversée. Le fioul s'est mélangé à l'eau. Un conduit reliait directement la cave au canal pour permettre d'évacuer le surplus d'eau. Il a généré la pollution de la SARRE. Des que l'exploitant a eu connaissance de la pollution, la vanne de ce conduit a été fermée. 80 m³ d'eau polluée sont pompés dans la cave et évacués vers une filière agréée.

A la suite de l'événement, l'exploitant démantèle cette cuve qu'il n'utilisait plus.

Accident

Sous-traitant enseveli dans un silo de sable

N° 42537 - 31/07/2012 - FRANCE - 74 - VILLE-LA-GRAND .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42537/>



Un sous-traitant réalise la maintenance d'un silo métallique de sable de 30 m sur un site de production de béton. Avant fait tomber sa chausserie, il tente de la récupérer. Il se retrouve alors enseveli la tête en bas vers 21 h sous 12 m³ de sable. Se trouvant à proximité de la trappe inférieure, les pompiers parviennent à lui donner un masque à oxygène. Une société

privée se rend sur place pour aspirer le sable par le haut alors que les secours percent des tranchées pour accélérer la vidange. La victime est retirée à 0h25, elle souffre d'une fracture de la cheville. L'intervention s'achève à 0h50.

Accident

Pollution d'un captage d'eau industriel par de l'adjuvant à béton.

N° 40037 - 24/11/2010 - FRANCE - 21 - MAXILLY-SUR-SAONE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40037/>

A 3h40, l'équipe de maintenance d'une usine d'éléments en béton démarre la centrale à béton du site. Les agents découvrent qu'un élément en laiton d'une conduite s'est rompu suite à son oxydation ; 800 l d'adjuvant pour béton s'écoulent dans un bac de rétention de 100 l qui déborde. Le produit s'écoule sur une dalle en béton puis dans une fosse. Les employés nettoient la zone à grande eau et récupèrent le mélange dans des cuves en plastique.

Lors de l'opération, un agent remarque un trou dans la dalle permettant le passage du tuyau d'amènée d'eau de la centrale. Ce trou communique avec un puits de pompage dont le niveau d'eau se situe à 3 m sous le sol. L'eau du puits est alors pompée et recueillie dans des cuves en plastique. La centrale à béton est ensuite mise en route. Dans la journée, une société privée procède à un nouveau pompage et cure le puits.

Le risque lié à l'adjuvant répandu est l'apparition de troubles intestinaux si le produit est ingéré pur.

L'exploitant évacue les eaux pompées, agrandit le trou d'entrée du tuyau de pompage, étanchéifie la zone et rehausse le tuyau d'eau et la pompe associée, remplace les éléments en laiton par des éléments en inox et agrandit le bac de rétention ayant débordé.

Accident

Pollution aquatique.

N° 34263 - 21/02/2008 - FRANCE - 64 - SAINT-PALAIS .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34263/>

Dans une usine de fabrication d'éléments en béton pour la construction, une fuite d'huile sur un raccord d'un tuyau de ravitaillement situé sur un caniveau provoque une pollution de la JOYEUSE, après que l'huile se soit écoulée dans un séparateur d'hydrocarbures de 1000 l. L'exploitant ferme la vanne d'alimentation du tuyau et effectue la décompression de ce dernier une fois la fuite détectée. Une nappe de 20 m² s'étalant sur 300 m se forme sur la JOYEUSE. Les pompiers alertés mettent en place 3 barrages flottants et des boudins absorbants pour récupérer le produit. L'inspection des installations classées, le maire et la gendarmerie se rendent sur les lieux. Des prélèvements du polluant sont réalisés pour s'assurer que le produit incriminé est bien celui identifié par les responsables de l'usine. L'exploitant fait appel à une entreprise spécialisée pour vider le séparateur d'hydrocarbures et le caniveau de l'usine. L'exploitant modifie la canalisation aérienne pour la rendre aérienne et visible.

Accident

Pollution des eaux.

N° 21872 - 10/03/2001 - FRANCE - 21 - BRAZEY-EN-PLAINE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21872/>

[2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#) [42](#) [43](#) [44](#) [45](#) [46](#) [47](#) [48](#) [49](#) [50](#) [51](#) [52](#) [53](#) [54](#) [55](#) [56](#) [57](#)

Lors de la vidange d'une cuve d'hydrocarbures dans une usine de fabrication de béton, du gasoil pollue la VIRANNE puis de proche en proche la BIETRE, la VAUGE et la SAÔNE.

Accident

Feu de palettes sur un site de fabrication d'éléments en béton

N° 56092 - 17/09/2020 - FRANCE - 86 - SAINT-GERMAIN .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56092/>

[2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#) [42](#) [43](#) [44](#) [45](#) [46](#) [47](#) [48](#) [49](#) [50](#) [51](#) [52](#) [53](#) [54](#) [55](#) [56](#) [57](#)

Vers 18 h, un feu se déclare sur des palettes stockées en extérieur dans une usine de fabrication d'éléments en béton. L'incendie se propage à 2 bâtiments industriels de 1 500 m² et 3 000 m² touchés en toiture. Les pompiers stoppent la propagation au moyen de 4 lances. Deux pompiers ayant inhalé des fumées sont transportés à l'hôpital.

Le feu serait parti depuis des palettes ayant fait l'objet d'un marquage à chaud dans la journée (marquage réalisé sur 10 cm de long et 3 cm de haut, sur la face extérieure du chevron d'une épaisseur de 5 cm). Malgré une opération réalisée de façon régulière sur les sites, la chaleur et le vent fort ce jour-là auraient participé à la combustion lente du bois puis à son inflammation.

Accident

déversement de rejets industriels

N° 35593 - 25/06/2008 - FRANCE - 88 - SAINT-NABORD .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35593/>

[2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#) [42](#) [43](#) [44](#) [45](#) [46](#) [47](#) [48](#) [49](#) [50](#) [51](#) [52](#) [53](#) [54](#) [55](#) [56](#) [57](#)

A la suite d'une opération de maintenance sur des installations de traitement des effluents industriels d'une usine, des boues issues de la vidange d'un décanteur sont stockées sur une aire extérieure bétonnée sur rétention qui contenait des eaux de pluie. Les eaux météoriques rentrent en contact avec les boues du décanteur entraînant une augmentation de pH à une valeur de 12,5. La rétention étant fissurée, les eaux polluées se dirigent par l'intermédiaire du réseau d'eaux pluviales vers le SAINT ANNE. Une mortalité piscicole est constatée (une trentaine de truites).

La création d'une procédure relative aux actions à mettre en place en cas de pollution, la réfection de l'aire de rétention, le nettoyage et la réfection de l'installation de traitement des eaux pluviales avant rejet, la maintenance de la vanne d'obturation figurent parmi la liste des enseignements tirés par l'exploitant.

Accident

Explosion chaudière à gaz

N° 11158 - 14/01/1997 - FRANCE - 53 - CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11158/>

[2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#) [42](#) [43](#) [44](#) [45](#) [46](#) [47](#) [48](#) [49](#) [50](#) [51](#) [52](#) [53](#) [54](#) [55](#) [56](#) [57](#)

Une chaudière à gaz explose dans un établissement fabriquant des éléments en béton pour la construction. Après avoir détecté la veille une odeur de gaz, l'exploitant avait fait intervenir la société d'entretien de la chaudière qui avait colmaté une petite fuite au niveau du réchauffeur de gaz le matin même de l'accident. L'odeur persistant, l'exploitant avait ensuite demandé une intervention d'urgence de la société d'approvisionnement en gaz ; l'explosion s'est produite avant son arrivée. Le système de chauffage de l'entreprise qui est endommagé, conduit à une perte d'exploitation interne. L'exploitant prévoit d'installer des détecteurs de gaz dans la chaufferie couplés à une vanne de coupure automatique. Le fournisseur de gaz naturel est également consulté pour un raccordement direct au réseau de gaz naturel à la place de la citerne de gaz utilisée pour alimenter la chaudière.

Accident

Inondations dans une entreprise de production de béton

N° 57503 - 21/06/2021 - FRANCE - 60 - BEAUVOIR .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57503/>

Vers 21 h, à la suite d'intempéries, une entreprise spécialisée dans le béton se retrouve inondée par 50 cm d'eau. L'usine est fermée pour une journée. Les employés pompent l'eau.

Accident

Incendie dans une entreprise de fabrication d'éléments en béton

N° 50986 - 24/01/2018 - FRANCE - 33 - GIRONDE-SUR-DROPT .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50986/>

Durant la nuit, un feu se déclare sur 100 m² de gaines électriques d'une unité de production de boisseau en béton dans un bâtiment de 2 000 m². Les employés constatent l'incendie à la reprise du travail le matin. Les pompiers relèvent à l'aide d'une caméra thermique quelques points chauds en partie haute de la structure. Durant 3 jours, 10 employés sont en chômage technique.

Accident

Pollution du STANCO par l'eau de lavage de toupies à béton

N° 41850 - 24/02/2012 - FRANCE - 22 - LANNION .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41850/>

[2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#) [42](#) [43](#) [44](#) [45](#) [46](#) [47](#) [48](#) [49](#) [50](#) [51](#) [52](#) [53](#) [54](#) [55](#) [56](#) [57](#)

Une société nettoie ses toupies à béton. L'eau de lavage est collectée dans un bassin de rétention. Ce bassin est vidangé par erreur et l'effluent pollue le réseau pluvial, puis le STANCO, faisant passer le pH de 7 à 12 et tuant une trentaine de poissons vers 12h30. Les pompiers installent 2 barrages de paille pour absorber le polluant.

Accident

Pollution de la MARNE par des hydrocarbures d'une centrale à béton.

N° 39331 - 22/11/2010 - FRANCE - 77 - VAIRES-SUR-MARNE .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39331/>

[2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#) [42](#) [43](#) [44](#) [45](#) [46](#) [47](#) [48](#) [49](#) [50](#) [51](#) [52](#) [53](#) [54](#) [55](#) [56](#) [57](#)

Vers 9 h, une surface irisée de 600 m de long sur 1 à 4 m de large est détectée sur la MARNE. Les pompiers interviennent et effectuent des reconnaissances aériennes. Un groupe anti-pollution se rend sur place. La source de la pollution est localisée au niveau d'une cimenterie soumise à déclaration. Le polluant serait un hydrocarbure. Les secours installent un barrage flottant, mais celui-ci s'avère inefficace en raison du courant. Il est donc décidé de laisser le brassage eau-hydrocarbure se faire au niveau du barrage de Noisiel.

Accident

Pollution des eaux

N° 30771 - 14/02/2002 - FRANCE - 18 - BOURGES .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30771/>

[2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#) [42](#) [43](#) [44](#) [45](#) [46](#) [47](#) [48](#) [49](#) [50](#) [51](#) [52](#) [53](#) [54](#) [55](#) [56](#) [57](#)

Une fuite de fioul sur une cuve dans une centrale à béton pollue l'YEVRE.

Accident

Pollution des eaux.

N° 13844 - 11/08/1998 - FRANCE - 74 - GRUFFY .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13844/>

[2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#) [42](#) [43](#) [44](#) [45](#) [46](#) [47](#) [48](#) [49](#) [50](#) [51](#) [52](#) [53](#) [54](#) [55](#) [56](#) [57](#)

Un particulier autorise le chauffeur d'un camion à laver sa toupie de béton dans la VEISE. Les eaux de lavage polluent le cours d'eau. La faune piscicole est détruite sur 100 m.

Accident

Pollution des eaux superficielles.

N° 10666 - 10/08/1996 - FRANCE - 78 - CONFLANS-SAINTE-HONORINE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10666/>

[2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#) [42](#) [43](#) [44](#) [45](#) [46](#) [47](#) [48](#) [49](#) [50](#) [51](#) [52](#) [53](#) [54](#) [55](#) [56](#) [57](#)

Dans un établissement produisant des éléments en béton, la vidange brutale d'une poche de produits polluants (hydrocarbures du type white spirit et colorant rouge) située en point bas du réseau des eaux pluviales est à l'origine d'une pollution de la SEINE. Les pompiers mettent en place un barrage flottant et une entreprise privée pompe 48 m³ d'eaux polluées. Les berges de la SEINE, des bateaux, ainsi que des oiseaux (cygnes) sont colorés. La faune piscicole est également atteinte. L'établissement était déjà à l'origine de 2 pollutions en avril et juillet 96. Des prélèvements sont effectués et l'administration constate les faits. La gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Pollution de la Seine par un mélange de produits chimiques
N° 8759 - 24/04/1996 - FRANCE - 78 - CONFLANS-SAINTE-HONORINE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8759/>



La SEINE est polluée à la suite d'une fuite dans le réseau d'assainissement d'une usine de production de tuyaux en béton. Le rejet polluant est un mélange d'eau, de White spirit, d'éther de glycol et d'un colorant rouge utilisé lors de la vérification de l'étanchéité des tuyaux fabriqués. Les produits stagnent en surface. Des bateaux et la berge sont colorés en rouge. Les pompiers et autres services concernés installent des barrages. Selon les riverains, des déversements de nature comparable auraient déjà été observés antérieurement.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication d'éléments préfabriqués en béton.

N° 9530 - 07/03/1996 - FRANCE - 10 - BAR-SUR-SEINE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9530/>

Dans une usine de fabrication d'éléments préfabriqués en béton, une cuve contenant de l'huile de décoffrage prend feu alors que des travaux d'entretien sont effectués à proximité. Malgré les tentatives d'extinction à l'aide d'extincteurs, le sinistre prend de l'ampleur. L'atelier est évacué. Les pompiers éteignent rapidement l'incendie. L'installation électrique est en partie détruite, la charpente et la toiture au droit de la cuve sont endommagées et trois travées de fabrication adjacentes sont hors d'usage. La production est momentanément suspendue.

Accident

Incendie dans une entreprise de produits en béton

N° 55962 - 22/08/2020 - FRANCE - 64 - ARTIX .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55962/>



Vers 17 h, un feu se déclare dans les locaux administratifs d'une entreprise de fabrication de panneaux en béton. Des bouteilles d'acétylène menacent d'exploser. Une route départementale, une voie ferrée et une sortie d'autoroute sont coupées, pendant 2 h. Un périmètre de sécurité de 500 m est mis en place. Une partie des locaux est détruite et 35 employés sont en chômage technique.

Accident

Fuite dans un silo de ciment

N° 51240 - 14/03/2018 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51240/>



Une fuite de ciment pulvérulent est constatée dans un silo de 60 t contenant 35 t de ciment dans une entreprise de fabrication de béton. La fuite génère un important nuage de

poussière. Un périmètre de sécurité est mis en place. La circulation est perturbée dans le secteur. Un employé est légèrement blessé.

Accident

Feu dans une usine fabriquant de la pierre reconstituée et du béton décoratif.

N° 44401 - 26/09/2013 - FRANCE - 71 - PERRECY-LES-FORGES .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44401/>

Un feu se déclare vers 11h45 sur une machine à peinture dans une usine soumise à déclaration fabriquant de la pierre reconstituée et du béton décoratif. Les flammes se propagent au bardage et à la toiture. Les pompiers évacuent les employés, démontent le bardage et éteignent l'incendie vers 14 h. Une recherche de points chauds à l'aide d'une caméra thermique est effectuée. Les 40 employés sont en chômage technique pour l'après-midi et la production reprend le lendemain matin. La gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Feu de concasseur à gravier

N° 42844 - 10/10/2012 - FRANCE - 31 - SAINT-ELIX-LE-CHATEAU .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42844/>



Un concasseur à gravier prend feu vers 11h30 dans une usine à béton soumise à déclaration. Un mélange de fioul et d'huile hydraulique se répand au sol sur 80 m². Les pompiers éteignent le feu, les produits épanchés sont enlevés par une société spécialisée.

Accident

Inflammation de poussière lors de la fabrication de mortiers

N° 30675 - 23/09/2005 - FRANCE - 45 - PUISEAUX .

C23.64 - Fabrication de mortiers et bétons secs
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30675/>



Dans une usine de fabrication de mortiers et bétons, un feu se déclare dans une trémie de 500 kg d'adjuvant entrant dans la fabrication de mortier-colle. L'incendie s'accompagne d'un fort dégagement de fumées. L'usine est évacuée et 3 employés sont hospitalisés. Le sinistre est maîtrisé après 2 h d'intervention. L'échauffement d'un moteur électrique entraînant une inflammation de poussières serait à l'origine de l'accident.

Accident

Fuite de propane.

N° 29934 - 01/06/2005 - FRANCE - 38 - VOREPPE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29934/>



Dans une usine de production d'éléments en béton, une fuite de propane a lieu sur la vanne de vidange d'une citerne de 8 000 l sous une pression de 7,5 bar, imbriquée dans un

dispositif de 4 citernes identiques. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place et les 17 employés du site sont évacués. Une société spécialisée intervient 3 h après le déclenchement de l'alerte et stoppe la fuite alors que les mesures d'explosivité indiquent une valeur de 15 % de la LIE à 10 cm de la fuite.

Accident

Pollution des eaux.

N° 27539 - 09/07/2004 - FRANCE - 25 - EXINCOURT .

C23.61 - Fabrication de béton prêt à l'emploi

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27539/>



Des hydrocarbures polluent l'ALLAN sur 200 m de long et 2 m de large. Un barrage flottant est mis en place et du produit absorbant est épandu. L'exploitant d'une centrale à béton proche est à l'origine de la pollution ; l'un de ses sous-traitants aurait nettoyé une bétonnière avec du fioul plutôt qu'avec l'huile de décoffrage habituellement utilisée. La police constate les faits.

Accident

Emission de dioxyde de carbone.

N° 23503 - 28/10/2002 - ETATS-UNIS - 00 - MIDDLETOWN .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23503/>



Une émission de dioxyde de carbone toxique 8 personnes à la suite du mauvais fonctionnement d'une machine utilisée pour permettre le durcissement du béton tout en maintenant humide. La machine se compose d'un brûleur au propane chauffant de l'eau en vapeur. Pour des raisons inconnues, la combustion s'est déroulée de manière incomplète et du CO s'est trouvé mélangé à la vapeur. Les employés les plus touchés (3) travaillaient sur une plate-forme située à 9 m du sol. Cinq sauveteurs se plaignent également de maux de tête. Des mesures mettent en évidence une concentration en CO de 900 ppm. L'exposition maximale admissible pour un poste de 8h appliquée par l'OSHA est de 35 ppm. La société installe 6 détecteurs de CO répartis sur l'ensemble de l'atelier.

Accident

Pollution des eaux.

N° 15740 - 14/04/1999 - FRANCE - 74 - PERRIGNIER .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15740/>



A la suite de la rupture d'un flexible, 20 l d'huile servant au démoulage des mortiers et bétons se déversent dans un fossé rejoignant la GURNAZ. Le cours d'eau est pollué sur 2 km mais aucune mortalité piscicole n'est à déplorer. Les pompiers installent un barrage filtrant.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de produits préfabriqués en béton.

N° 17271 - 24/03/1999 - FRANCE - 43 - BAS-EN-BASSET .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17271/>

Dans une usine de fabrication de produits préfabriqués en béton, un incendie, dû à un court-circuit dans une armoire électrique, se déclare dans la nuit dans un bâtiment récent et se propage par le câblage électrique dans 3 Algeco disposés à l'intérieur du bâtiment et abritant la salle de commande de la centrale à béton, des bureaux et un stockage d'archives. L'incendie, découvert le matin, est resté confiné dans le bâtiment dont la structure n'a pas été touchée mais la chaudière a déformé les poteaux des silos à béton, ce qui nécessite leur reconstruction.

Accident

Pollution de la SAMBRE par des hydrocarbures

N° 9173 - 16/12/1995 - FRANCE - 59 - ORS .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9173/>



A la suite de la vidange de cuves dans un établissement fabriquant des éléments en béton pour la construction, du fioul domestique pollue le canal de la SAMBRE.

Accident

Feu dans une usine d'éléments en béton

N° 47502 - 17/12/2015 - FRANCE - 70 - HERICOURT .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47502/>

Dans une usine de fabrication d'éléments en béton, un feu se déclare vers 15h30 dans un bâtiment de stockage de 800 m² contenant des pneumatiques, une cuve de 1 000 l de fioul ainsi que du matériel de menuiserie et de BTP. Un important panache de fumée noire est émis. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17 h. La majorité du bâtiment est détruite.

Accident

Feu d'un stockage de joints en caoutchouc dans une usine d'éléments en béton

N° 43070 - 22/11/2012 - FRANCE - 30 - BEAUCAIRE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43070/>

Un feu se déclare vers 23 h dans un stockage de 500 m² de joints en caoutchouc d'une usine d'éléments en béton soumise à déclaration. Une importante fumée est émise. Les pompiers éteignent le feu avec 4 lances à eau. Le bâtiment de stockage est détruit.

Accident

Feu d'armoire électrique

N° 58080 - 04/10/2021 - FRANCE - 28 - VERNOUILLET .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58080/>

Vers 7h35, un feu de torons de câbles électriques de 30 cm de diamètre se déclare sur une

Accident

Incendie dans l'unité de broyage.

N° 12015 - 20/03/1998 - FRANCE - 13 - AIX-EN-PROVENCE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12015/>

Un feu se déclare dans l'unité de broyage d'une usine fabriquant des éléments en béton. L'unité de fabrication et 2 000 m² de bâtiment sont détruits, 55 employés sont en chômage technique durant plus de un mois.

Accident

Pollution des eaux.

N° 14086 - 11/08/1997 - FRANCE - 88 - GOLBEY .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14086/>

Des résidus de produits employés dans la confection de béton polluent en permanence un bief.

Accident

Pollution des eaux.

N° 14100 - 21/07/1997 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14100/>

Dans une usine de fabrication de béton, le démarrage de la centrale provoque la mise en émulsion de détergents avec formation de mousse dans l'appareil de traitement et une pollution de la SEINE.

Accident

Pollution suite au rejet de produit de décoffrage du béton.

N° 10693 - 26/10/1996 - FRANCE - 29 - LAMPAUL-GUIMILIAU .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10693/>

Une société fabriquant des matériaux en béton pollue le QUILLIVARON (affluent de l'ELORN) avec des huiles de décoffrage. Les pompiers et une société privée interviennent. Le rejet est confiné avec des barrages flottants, le polluant est pompé et des produits dispersants sont utilisés. Des prélèvements sont effectués et la gendarmerie constate les faits.

Accident

Pollution du canal de LA DEULE

N° 9343 - 05/04/1996 - FRANCE - 59 - HOUPLIN-ANCOISNE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9343/>

Des rejets d'huile provenant du graissage de moules à béton polluent le CANAL de la DEULE.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication d'éléments en béton.

N° 31512 - 08/03/2006 - FRANCE - 38 - NIVOLAS-VERMEILLE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31512/>

Un violent incendie détruit à 80 % un bâtiment de 1 500 m² d'une usine de fabrication d'éléments en béton. Les 35 employés sont évacués. Une soixantaine de pompiers est mobilisée et déploie 4 lances à débit variable. Différents facteurs compliquent l'intervention : risque de généralisation de l'incendie, problème d'alimentation en eau, nécessité de protéger les cuves de produits additifs pour béton... Finalement, l'incendie est maîtrisé après 3h30 d'intervention ; le bilan fait état d'un pompier légèrement blessé à la main. Aucune mesure de chômage technique ne devrait être mise en oeuvre mais 5 à 6 employés devront changer d'atelier.

Accident

Homme enseveli dans une trémie de sable

N° 28617 - 23/11/2004 - FRANCE - 77 - SIVRY-COURTRY .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28617/>

Dans une usine de fabrication d'éléments en béton, un homme est enseveli jusqu'au cou, dans une trémie de sable. Les secours vidangent le silo à l'aide de seaux. L'employé est hospitalisé.

Accident

Incendie dans une cuve d'huile.

N° 7515 - 11/10/1995 - FRANCE - 27 - COURCELLES-SUR-SEINE .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7515/>

Dans une fabrique d'éléments en béton pour la construction, un feu se déclare dans une cuve contenant 2 500 l d'huile. Les employés risquent d'être mis en chômage technique.

Accident

Feu de cheminée de four

N° 30854 - 17/10/2005 - FRANCE - 73 - SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30854/>

Un feu se déclare dans une cheminée d'évacuation des gaz traités d'un four à cuire d'une

usine de fabrication de béton. Les pompiers établissent 2 lances par l'intérieur et par les trappes de visites pour refroidir les conduits puis contrôlent les points chauds à l'aide d'une caméra thermique.

Accident

Incendie dans un stock de polystyrène.

N° 29940 - 01/06/2005 - FRANCE - 34 - BEDARIEUX .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29940/>

Un feu se déclare dans un stock de plaques de polystyrène entreposées à l'extérieur dans une usine de fabrication d'éléments en béton pour la construction. L'incendie se propage au bâtiment de fabrication. Le feu est circonscrit en 1h.

Accident

Incendie d'un entrepôt de fabrication d'ourdis en béton.

N° 13225 - 02/07/1998 - FRANCE - 06 - CANNES .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13225/>

Un feu se déclare dans un entrepôt de 1 000 m² associé à une unité de fabrication d'hourdis à béton.

Accident

Incendie d'un atelier.

N° 12598 - 11/03/1998 - FRANCE - 69 - LYON .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12598/>

Un feu se déclare dans un atelier d'une usine de production de béton prêt à l'emploi.

Accident

Feu dans une centrale à béton.

N° 11221 - 31/05/1997 - FRANCE - 26 - ANDANCETTE .

C23.63 - Fabrication de béton prêt à l'emploi
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11221/>

Un feu se déclare dans un bâtiment de 400 m² d'une unité de fabrication de béton. 8 à 10 employés sont en chômage technique.

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Machefers":

- Contient : machefers

Accident

Incendie dans un centre de traitement et conditionnement de déchets de faible activité

N° 55705 - 09/05/2020 - FRANCE - 30 - CODOLET .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
<https://www.ana.developpement-durable.gouv.fr/accident/55705/>

Vers 20h30, un feu se déclare dans le sas d'introduction des déchets du four d'incinération d'un centre de traitement et de conditionnement de déchets de faible activité. Un défaut matériel sur les volets de protection du sas est à l'origine de l'incident. En contact avec un volet de protection chauffé par le four, l'un des deux fûts s'enflamme provoquant une augmentation de température dans le sas. Le système d'aspersion d'eau est déclenché manuellement lors de l'atteinte de température dite de "seuil haut" mais l'encrassement des buses dû à un manque de maintenance n'a pas permis de contenir l'incendie. La température continue d'augmenter et le système d'extinction à l'azote est alors déclenché lors de l'atteinte de température dite de "seuil très haut". Le premier fût est extrait par l'exploitant. Pour le second fût, le hublot du sas d'introduction est ouvert. Cela génère un appel d'air qui ravive l'incendie. Les opérateurs utilisent un extincteur et le fût est évacué dans le four à 0h33. Il n'est pas détecté de rejets atmosphériques non conformes suite à l'introduction du fût. L'équipe de maintenance change à 1h30 un vérin et un nettoyage manuel est réalisé. Les introductions dans le four sont relancées à partir de 4 h. Des problèmes persistent sur les volets du sas. A 13 h, l'introduction des déchets dans le four est arrêtée et le four est maintenu en veille chaude.

Dix jours plus tôt, une rupture de confinement d'un fût de machefers a généré une dispersion de poussières. Bien que prévu par la procédure, aucun nettoyage n'a été effectué et a conduit à la défaillance d'un des volets du sas.

A la suite de l'évènement, la procédure relative au nettoyage est revue, la fréquence de nettoyage préventif augmentée, une fiche alarme mise à jour et la maintenance préventive sur le système de pulvérisation d'eau pressurisée modifiée.

La fonction de sûreté liée à la maîtrise du risque incendie ayant été affectée en raison d'un défaut matériel, l'ASN le classe au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des évènements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Accident

Rejet d'eaux de process dans le réseau eaux pluviales d'une usine d'incinération

N° 54824 - 21/08/2019 - FRANCE - 78 - CARRIERES-SUR-SEINE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
<https://www.ana.developpement-durable.gouv.fr/accident/54824/>

Vers 11 h, l'exploitant d'une usine d'incinération ouvre délibérément un déversoir permettant de laisser s'écouler les eaux de process vers le réseau d'eaux pluviales. Il a préalablement constaté la présence d'un niveau élevé d'eau dans les 2 bassins de récupération des eaux des extracteurs de machefers, d'eaux pluviales et des eaux de rinçage de la biosmose ainsi que dans la zone de rétention qui les entoure. L'eau arrive au niveau du local ammoniac avec un risque pour le système de traitement des fumées si les pompes et le câblage électrique sont touchés. Aucun moyen de pompage n'est disponible. Les eaux se déversent pendant 5 h dans le réseau eaux pluviales du site. La quantité

Résultats de la recherche "Machefers" sur la base de données ARIA - État au 25/02/2022

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les évènements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces évènements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages, ... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export, sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

déversée, avec un pH moyen de 10, est estimée à 80 t.

Le site possède 2 bassins de 250 m³ à l'arrière du site pour recueillir les eaux de process issues des extracteurs mâchefers, les rejets de la biomasse mais également une grande partie des eaux de voirie du site. Ce dernier apport peut être important et amener les bassins en débordement lors d'épisodes orageux. En fonctionnement normal le site injecte dans les 2 fours une partie de cette eau (500 l/h /ligne). L'incident s'est déroulé lors de l'arrêt technique du site et une seule ligne d'incinération était en fonctionnement. Le premier bassin qui sert de décanteur aux matières en suspension a bien été curé préalablement à l'arrêt technique pour libérer de la capacité. Cependant, les apports constitués des eaux de rinçage de la biomasse, de la vidange de la chaudière et des eaux pluviales (épisode orageux 4 jours plus tôt) ont conduit à la saturation des capacités de rétention du site.

Un plan d'action a été élaboré, 9 mois plus tôt, au niveau du site. Le dispositif d'injection dans les fours a été fiabilisé en travaillant sur les cannes d'injection et leur tuyauterie et le personnel a été sensibilisé. Un merlon de retenue supplémentaire a été monté pour créer une zone de rétention autour des bassins. Cette barrière s'avère très efficace, mais elle crée une retenue au niveau du dispositif de stockage et de pompage de l'ammoniac nécessaire au traitement des fumées.

Suite à cet incident, l'exploitant prend des mesures préventives strictes en pompant systématiquement tout débordement même s'il n'atteint pas le merlon.

Accident

Incendie d'une gaine de ventilation dans une unité de valorisation énergétique

N° 48002 - 30/03/2016 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER .

E38.21 - *Traitement et élimination des déchets non dangereux*
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48002/>



A 16h15, dans une usine d'incinération de déchets non dangereux et de valorisation énergétique, un feu se déclare en partie basse de la gaine d'extraction des buées de la zone mâchefers. L'incendie se propage sur toute la hauteur de la gaine qui débouche en toiture de l'usine. La ligne d'incinération impliquée est arrêtée. Les énergies sont coupées. L'exploitant informe les usines voisines. Les secours internes attaquent l'incendie avec les RIA et les extincteurs disponibles. Le déploiement des RIA dans les étages pose des difficultés. L'incendie est cependant éteint à 16h45. Les pompiers sont appelés par précaution mais n'ont pas besoin d'intervenir. Ils demandent l'évacuation à l'extérieur de 6 m³ de déchets impliqués et leur noyage.

Conséquences et suites après accident

Les déchets arrosés sont remis en fosse pour traitement une fois tout risque de reprise du feu écarté. Un employé, incommode par les fumées, est transporté à l'hôpital par mesure de sécurité. La ligne d'incinération est remise en service le lendemain.

Analyse des causes

En début d'après-midi, un bourrage dans l'extracteur mâchefers avait été signalé et était en cours de résolution par l'équipe d'exploitation. L'extracteur mâchefers est l'organe qui réceptionne et refroidit les mâchefers avant de les faire sortir du four. Ce bourrage était la conséquence de la rupture d'une soudure sur la chemise d'eau de la goulotte d'entrée des déchets. En raison de cette fuite, l'eau s'est répandue sur la grille et a mouillé les déchets présents dans le four, entraînant une combustion dégradée. Ces déchets imbrûlés ont occasionné un bourrage au niveau de l'extracteur mâchefers. Celui-ci a nécessité la

vidange de la garde hydraulique de l'extracteur pour évacuer les déchets. Lors de ce débouillage, des déchets incandescents sont sortis de l'extracteur et ont initié un départ de feu au niveau des lamelles plastiques présentes à ce niveau. L'incendie s'est ensuite transmis à la gaine d'extraction des buées de la zone mâchefers, également constituée de plastique. Selon l'exploitant, l'incident aurait pu être évité si l'opérateur normalement présent en sortie d'extracteur avait été à son poste. Son rôle est de surveiller la qualité des déchets sortants et de procéder à l'extinction d'éventuels points incandescents.

Mesures prises

Afin d'éviter un incident similaire, l'exploitant :

- installe une gaine métallique pour l'extraction des buées mâchefers débouchant en façade de l'usine, et non plus en toiture ;
- retire les lamelles en plastique sur les extracteurs ;
- installe un détecteur de flamme au niveau des extracteurs mâchefers ;
- ajoute des RIA dans les étages de l'unité ;
- modifie le système de vidange de l'extracteur ;
- crée un mode opératoire imposant la présence d'un opérateur en sortie d'extracteur lors des débouillages de déchets.

Accident

Incendie dans une usine d'incinération de déchets

N° 54107 - 25/07/2019 - FRANCE - 19 - ROSIERS-D'EGLETONS .

E38.21 - *Traitement et élimination des déchets non dangereux*
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54107/>

Vers 13h30, un feu se déclare sur un tas de déchets d'encombrants de 700 m³ stocké à l'extérieur dans une alvéole béton dans une usine d'incinération. Les pompiers interviennent au moyen de 2 lances à eau alimentées sur un étang situé à 800 m, la réserve incendie de l'incinérateur ayant été épuisée. L'incendie menace de se propager à une 2ème alvéole de 500 m³. Aucun dépotage n'est possible. Le sinistre est maîtrisé vers 17 h. Les déchets brûlés sont étalés au sol, arrosés et couverts par des mâchefers. Une légère reprise de feu est rapidement maîtrisée. Une surveillance est mise en place durant la nuit. Les eaux d'extinction sont collectées dans les bassins de rétention. Durant tout le sinistre, le fonctionnement normal de l'incinérateur a pu continuer, l'incendie des déchets d'encombrants ne s'étant pas propagé à l'incinérateur lui-même.

La présence des les déchets d'encombrants, en provenance des déchetteries alentours, de déchets non autorisés (batteries, bidons d'huile, aérosols...) cumulée aux conditions caniculaires est la cause supposée du départ du feu. Par ailleurs, l'insuffisance du système de protection incendie (1 seul RIA et absence de détection incendie sur les plateformes de stockage) et la présence d'un grand nombre de déchets constituant une charge calorifique importante ont été des facteurs aggravants.

Suite à l'incendie, l'exploitant effectue un rappel à tous les apporteurs, modifie les horaires de réception des encombrants, contrôle le vidage et effectue un arrosage préventif des déchets en attente de traitement. Un contrôle thermographique des tas de déchets est par ailleurs mis en place.

Accident

Rejet de fumées suite à une fuite sur la chaudière d'une usine d'incinération

N° 49643 - 08/05/2017 - FRANCE - 74 - PASSY .

E38.21 - *Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Vers 5h50, dans une usine d'incinération d'ordures ménagères, un tube de la chaudière se perce, formant une brèche de 3 cm. Les 10 t d'eau situées au-dessus de la brèche se vaporisent brusquement, conduisant à la montée en pression du four. Le mélange constitué par les fumées d'incinération et la vapeur d'eau s'échappe de manière incontrôlée par les extracteurs de mâchefer et par tous les interstices du four. L'exploitant arrête l'incinérateur et diminue la température du four en réduisant au maximum les entrées d'air. Une fois la température sous contrôle, les déchets sont arrosés, pour accélérer le refroidissement, à l'aide d'une lance incendie passée au travers de la fenêtre de visite du four. La chaudière est à nouveau en dépression vers 9 h. Les pompiers se rendent sur place mais n'ont pas à intervenir.

La brèche s'est formée sur un tube situé à proximité immédiate d'une canne d'injection d'urée (destinée à traiter les oxydes d'azote). Les autres tubes proches de ce point présentent également un amincissement de leur paroi. La fuite serait liée à une corrosion des tubes par l'urée projetée. L'usure des tubes était suivie et leur remplacement par des équipements résistant mieux à la corrosion était programmé pour octobre 2017. L'exploitant remplace le tube percé et 8 tronçons de tubes jugés vulnérables dans l'attente de ces travaux. L'étanchéité est vérifiée par un test hydraulique à la pression de service de la chaudière.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant d'analyser les données de mesures atmosphériques réalisées aux alentours du site par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, afin de rechercher un éventuel impact des rejets liés à l'accident. Des analyses sont également réalisées dans les végétaux, les lichens et les sols.

Accident

Rejets atmosphériques non traités dans un centre d'incinération

N° 45999 - 07/09/2014 - FRANCE - 63 - CLERMONT-FERRAND .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45999/>

Un dimanche, dans un incinérateur de déchets non dangereux, une forte surpression se produit au niveau de la chambre de combustion du four. Cette surpression entraîne la mise en sécurité automatique de l'installation, une projection de déchets à la sortie de l'extracteur de mâchefer, l'ouverture des disques de ruptures de sécurité positionnés sous la grille du four d'incinération et l'ouverture de la trappe d'expansion de la chaudière. Des fumées non traitées sont alors rejetées pendant plusieurs minutes via les disques de rupture et la trappe d'expansion. Elles sont repérées par les riverains.

Les équipes d'astreintes interviennent. Le four est vidé de ses déchets. Après inspection générale des équipements, le four est relancé et les brûleurs redémarrant dans la soirée. La température remonte jusqu'à 850 °C et les déchets sont réintroduits. Un prélèvement des jauges aux alentours du site est réalisé. Aucun impact sur l'environnement n'est constaté.

L'exploitant réalise une analyse de l'événement en lien avec le constructeur. La surpression aurait été causée par la chute d'une grande quantité de matériaux sur la grille du four et dans le puits mâchefer. Ces décrochages ont exercé une compression « effet piston » sur les gaz contenus dans le puits mâchefer.

L'exploitant réalise la maintenance complète de la trappe d'expansion de la chaudière. Lors de l'arrêt technique suivant, il procède à l'ouverture de la chaudière pour visualiser les zones d'accrochage des cendres. Aucune anomalie apparente n'est relevée mais il est

constaté que la chaudière est très encrassée. Celle-ci est nettoyée. Certains paramètres de régulation de la combustion sont modifiés (hauteur de couche des déchets sur les premiers rouleaux, régulation de l'air primaire, cartographie de l'air secondaire, dépression du four).

Par ailleurs, pour mieux assurer la sécurité des opérateurs, l'exploitant veille à la fermeture des guilloottes situées dans les puits mâchefer pour toutes interventions devant les extracteurs (pour éviter des atteintes aux personnes en cas de projection de déchets). Il met en place des chaînes pour maintenir les bennes et prévenir tout basculement et créé un couloir de passage protégé pour les piétons. Une inspection est réalisée sur site le mois suivant l'événement pour vérifier la mise en place effective de ces mesures.

Une explosion, suivie d'un incendie, avait déjà eu lieu dans ce four d'incinération quelques mois auparavant (ARIA 45433).

Accident

Dégagement de H2S dans les égouts en sortie d'un centre d'enfouissement de déchets

N° 43913 - 29/05/2013 - FRANCE - 01 - VIRIAT .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43913/>



Des particuliers signalent des odeurs d'oeuf pourri et de gaz vers 21 h. Les pompiers effectuent des mesures dans le réseau d'assainissement et détectent d'importantes quantités de sulfure d'hydrogène (H2S). Ils remontent jusqu'aux bassins de lagunage d'un centre d'enfouissement de déchets (CET), qui servent à pré-traiter les lixiviats des casiers d'enfouissement avant rejet dans le réseau d'assainissement pour traitement dans la station d'épuration communale (STEP).

Un périmètre de sécurité interrompant la circulation à proximité du site est mis en place. Le cadre d'astreinte de l'exploitant, prévenu par les pompiers vers 22h30, intervient et stoppe la pompe de relevage des lixiviats vers 23 h. Les odeurs disparaissent progressivement après arrêt des rejets dans le réseau d'assainissement et l'évacuation des riverains est évitée. Le périmètre de sécurité est levé à 1h30. Les fortes précipitations entraînant une production importante de lixiviats dans le casier en exploitation, le pompage est relancé dans la matinée puis arrêté à 14 h à la suite de nouvelles émanations. L'exploitant diffuse un communiqué de presse et l'inspection des installations classées est informée.

La pompe de relevage des lixiviats s'est arrêtée le 18/05 à cause d'un dysfonctionnement sur la sonde piézométrique et son boîtier de contrôle. Une alarme s'est déclenchée pendant la nuit et a été acquittée sans qu'aucune suite ne soit donnée. Le contrôle de l'équipement le lendemain ne permet pas de détecter la panne. Le non-fonctionnement de la pompe est découvert par l'encadrement le 27/05 après analyse du relevé des heures de fonctionnement de la pompe. Le fournisseur de la pompe intervient en urgence le 29/05. La remise en marche de la pompe entraîne alors l'envoi des lixiviats fortement chargés en H2S accumulés depuis 1 semaine.

Des facteurs aggravants auraient contribué à la génération de grandes quantités de lixiviats fortement chargés :

- de fortes pluies les jours précédents,
- la réception de boues de STEP présentant d'importantes teneurs en sulfates. Ces dernières ont pu produire d'importantes quantités d'H2S qui a pu être coïncé par les

couches de mâchefer et de terres dépolluées utilisées pour la couverture temporaire du casier. L'exploitant réalise des prélèvements pour analyse.

- un casier qui n'était plus sous dépression. Le système de captation du biogaz avait été modifié quelques semaines plus tôt pour limiter ses teneurs en oxygène et H2S et favoriser sa teneur en méthane afin de le valoriser en production d'électricité (plutôt que de le brûler par une torchère). Les moteurs étant arrêtés et la torchère fonctionnant au ralenti sur la période ont pu favoriser la forte teneur en H2S des lixiviats.
- la présence de grandes quantités de boues dans le 1er bassin d'aération.

L'inspection constate également des dysfonctionnements organisationnels qui n'ont pas permis la détection et la gestion en amont de l'événement. La STEP ne pouvant traiter les lixiviats fortement chargés car elle ne dispose pas de traitement efficace pour les odeurs, l'exploitant s'engage à neutraliser les lixiviats avec du lait de chaux et/ou à les faire évacuer vers des installations de traitement dédiées. Il effectue un curage du bassin d'aération des lixiviats et programme, dans le cadre de la fin d'exploitation du casier et de sa couverture, une reprise de l'ensemble des digues de réhausse avec reprofilage pour agir sur des fuites de biogaz constatées en marge de l'événement.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets dangereux

N° 54393 - 15/09/2019 - FRANCE - 78 - LIMAY .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54393/>

Vers 10h45, un feu se déclare sur 300 m³ de mâchefers stockés à l'air libre au niveau de la plateforme de réception dans l'unité de stabilisation d'une entreprise de traitement de déchets dangereux. Le chef de quart remarque le départ de feu. Avec son adjoint, ils mettent en oeuvre les premières interventions avant d'alerter, à 10h50, le gardien et le cadre d'astreinte. Appelés à 10h55, les pompiers maîtrisent le sinistre vers 13 h à l'aide de 3 lances. L'incendie est éteint à 14h20. Les ressources en eau de l'usine sont suffisantes pour assurer l'approvisionnement des moyens déployés. Une épaisse fumée est visible des hauteurs de la ville.

Sur cette plateforme dédiée à la stabilisation de déchets, les mâchefers réceptionnés sont mélangés à des déchets conditionnés. Une réaction exothermique avec une cinétique lente serait la cause de l'incendie. Aucune anomalie n'a été constatée durant la semaine précédente.

Pour éviter qu'un tel évènement ne se reproduise, une détection type infra-rouge avec report en salle de contrôle de l'incinération et au poste de garde pourrait être mise en place.

Accident

Incendie sur un stockage de mâchefers dans un incinérateur

N° 46895 - 17/07/2015 - FRANCE - 51 - REIMS .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46895/>

Vers 16h30, dans une usine d'incinération de déchets, un employé constate la présence de flammèches au niveau d'un stockage en fosse de 250 m³ de mâchefers destinés à la valorisation. De petites explosions se font entendre. L'exploitant arrose la fosse mais les

explosions se poursuivent. Les secours arrivent vers 17 h. Un taux de monoxyde de carbone supérieur à 500 ppm est mesuré. Deux employés exposés aux émanations sont transférés à l'hôpital. Le sinistre est maîtrisé vers 20 h. L'exploitant assure une surveillance dans les heures qui suivent. Les eaux d'extinction sont contenues sur le site.

Accident

Renversement d'un engin dans un centre d'incinération des déchets.

N° 44245 - 11/05/2013 - FRANCE - 64 - LESCAR .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44245/>



Dans une usine d'incinération de déchets, un big-bag contenant des REFIOM (Résidus d'Epuración des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) se perce vers 16 h lors de son déplacement et se déverse au sol. L'opérateur ramasse le produit avec une pelle et un balai, conformément aux instructions, et le place dans le godet d'un chariot télescopique. Sous stress, l'opérateur oublie la procédure et va déverser les REFIOM sur un stock de mâchefers. Puis, alors qu'il recule, la roue arrière droite du chariot glisse dans le fossé, provoquant le retournement de l'engin. L'opérateur, indemne, alerte sa hiérarchie.

Le 14/05, 2 grues relèvent le chariot télescopique. Le tas de mâchefer en contact avec les REFIOM est récupéré et stocké dans une benne étanche avant évacuation vers une installation autorisée (ISDD). Une société spécialisée pompe les eaux du fossé polluées par le déversement d'hydrocarbures du réservoir du chariot. Les terres souillées par ces mêmes hydrocarbures sont récupérées et stockées avant évacuation vers une installation autorisée.

Accident

Incendie sur une installation de stockage de déchets non dangereux

N° 57096 - 04/04/2021 - FRANCE - 972 - LE ROBERT .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57096/>

Vers 6h20, un feu de déchets (notamment plastiques) se déclare sur le milieu du flanc d'une alvéole de stockage de déchets non dangereux. La société de gardiennage alerte les secours. Le panache de fumée très dense et un vent tournant dans l'alvéole gênent la progression des 23 pompiers qui interviennent. L'incendie se propage à la partie supérieure de l'alvéole. Les pompiers signalent des détonations dans la matinée, sans doute liées à des poches de biogaz non capté dans l'alvéole. Les 2 camions citernes utilisés sont alimentés par la réserve incendie du site qui était pleine et par un poteau incendie à l'entrée du site. L'incendie est maîtrisé le lendemain soir à l'aide d'une crappeau posée sur la surface supérieure de l'alvéole et une autre positionnée sur la zone de déchargement des déchets. Le personnel recouvre les déchets en feu avec un apport régulier de terre, puis des mâchefers. Un drone avec caméra thermique est utilisé pour surveiller la non-reprise du sinistre.

L'incendie impacte 5 000 m² de déchets. Une partie de la géomembrane d'étanchéité est détruite et la goulotte qui permet la descente des déchets dans l'alvéole est brûlée. Les fumées inconfortables des gendarmes présents sur site et des riverains. Les déchets ne pouvant plus être accueillis sur le site pendant plusieurs jours, les ordures ménagères sont orientées vers l'incinérateur des déchets lors de la reprise de la collecte des ordures ménagères le surlendemain.

L'origine du sinistre n'est pas déterminée.

L'inspection des installations classées propose un arrêt de l'admission des déchets, conditionne la reprise de l'exploitation au renforcement du suivi des températures, à la surveillance dans l'environnement et à l'évaluation des impacts.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement technique

N° 42657 - 26/08/2012 - FRANCE - 66 - ESPIRA-DE-L'AGLY .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42657/>

Un dimanche estival vers 18h20, un vigile découvre un départ de feu sur un casier en exploitation contenant plusieurs milliers de m³ de Déchets Industriels Banals (DIB) dans un centre d'enfouissement technique, malgré la procédure préventive d'arrosage et de recouvrement hebdomadaire du casier par des mâchefers en poudre. Après avoir donné l'alerte, il utilise la lance à eau alimentée par le réseau incendie du site. La fumée blanche émise est visible à plusieurs kilomètres, le sinistre menace de se propager à d'autres casiers et à la végétation. Les pompiers interviennent à 18h35 avec 4 engins et 25 hommes et mettent en place 2 lances à eau en plus des 2 lances déjà activées par l'exploitant. Le feu est circonscrit à 20h10 et éteint à 21h45. Des engins de chantier recouvrent les déchets de terre. Les pompiers quittent les lieux à 23 h ; le vigile reste en surveillance avec une lance à eau. Le foyer est parti à proximité du quai de déchargement, puis s'est répandu dans le casier en exploitation en raison des conditions climatiques en vigueur (forte température, vent tourbillonnant et faible taux d'humidité dans l'air). Il n'y a pas de dommages matériels, le périmètre en feu étant resté limité au casier en exploitation sans toucher les flancs.

Accident

Début d'incendie dans un centre d'incinération de déchets

N° 39952 - 13/07/2007 - FRANCE - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39952/>



Un incendie se déclare vers 15h30 dans le bac de rétention d'une cuve de 1 000 l de fioul située à proximité de la trémie à mâchefers d'un incinérateur d'ordures ménagères. L'exploitant arrête l'incinération et alerte les services de secours qui maîtrisent le sinistre vers 15h50, 300 l de fioul ont été brûlés. Ils arrosent la cuve de fioul pendant une heure en raison de la persistance de points chauds à 80 °C. Les chemins des câbles situés au dessus de la cuve sont endommagés, ce qui provoque l'arrêt des compresseurs et des 3 fours de l'incinérateur. L'exploitant vidange le contenu de la cuve et procède à la réparation des câbles (2 000 euros de travaux). L'incinérateur redémarre vers 21 h sans nécessité de détourner les déchets en attente vers un autre incinérateur.

La source d'inflammation provient des mâchefers en fusion qui ont été projetés hors de la trémie lorsqu'elle a débourrée brutalement, alors que l'incinérateur était en fonctionnement et qu'un encombrant métallique avait bloqué la trémie. L'exploitant supprime cette cuve qui servait de tampon pour l'alimentation de la chaudière utilisée pour le chauffage des serres municipales voisines de l'incinérateur.

Accident

Départ de feu dans une installation de stockage de déchets non dangereux

N° 36651 - 11/04/2008 - FRANCE - 17 - CLERAC .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36651/>

Un riverain signale aux pompiers la présence de fumées dans une installation de stockage de déchets non dangereux alors que le personnel a quitté les lieux. Les pompiers préviennent l'exploitant puis interviennent sur site avec des lances d'arrosage. En parallèle, l'exploitant étend à l'aide d'un compacteur un stock de matériaux incombustibles (mâchefers) prévus à cet effet. La combinaison de ces moyens permet de limiter le feu à une surface de 50 m². Aucune conséquence pour l'environnement n'est relevée.

Accident

Incendie dans un centre de valorisation de déchets ménagers et industriels

N° 42784 - 18/09/2012 - FRANCE - 54 - CUSTINES .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42784/>



Un feu se déclare vers 12 h dans un entrepôt de papiers et cartons de 1 600 m² d'une entreprise de collecte et traitement de déchets ménagers (papiers, cartons) et industriels (graisses et boues d'épuration, mâchefers d'incinération). Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs dizaines de kilomètres. Une bouteille de GPL équipant un chariot élévateur explose avant l'arrivée des services de secours et un silo de stockage s'effondre dans le bâtiment sinistré. Un bâtiment de stockage adjacent est menacé. Les services de secours interviennent avec 55 hommes et plusieurs engins et établissent 6 lances à eau alimentées par le réseau incendie et par une motopompe puisant dans un canal de dérivation de la MOSELLE. Les pompiers interviennent sous ARI mais ne peuvent entrer dans le bâtiment métallique qui menace de s'effondrer. Des ouvertures sont pratiquées avec des disques dans la paroi métallique du bâtiment pour faciliter l'arrosage des balles de carton compressé, qui sont ensuite évacuées à l'aide de tractopelles. Le sinistre est maîtrisé vers 15 h et déclaré éteint vers 10h30 le lendemain. Une CMIC intervient pour effectuer des mesures de toxicité dans l'air (HAP, aldéhydes, composés organiques halogénés, dioxines-furanes, métaux...) qui ne révèle pas d'impact. Des analyses sont menées sur les mêmes paramètres dans les eaux souterraines et les sols à cause de l'infiltration des eaux d'extinction dont une partie a rejoint la MOSELLE, sans toutefois provoquer de mortalité aquatique. Les dommages sont évalués à 1,6 millions d'euros, 3 des 12 employés sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête, aucune hypothèse n'est privilégiée : malveillance, mélange de déchets incompatibles, court-circuit électrique. Les bandes de vidéosurveillance sont analysées.

Accident

Incendie dans une unité de maturation des mâchefers

N° 57928 - 11/09/2021 - FRANCE - 69 - QUINCIEUX .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57928/>

Vers 12h30, un samedi, un feu se déclare sur un bâtiment industriel de 2 500 m² contenant des mâchefers et des déchets d'emballages carton et plastique dans une unité de maturation des mâchefers. Les pompiers installent 4 lances dont 2 sur échelle aérienne. Les secours sont maîtres du feu vers 15 h. Les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin. Une surveillance des points chauds est mise en place. L'opération se termine le

lendemain à 3h49.

L'incendie détruit 1 500 m² du bâtiment.

Accident

Feu dans un centre de traitements de déchets

N° 37045 - 19/09/2009 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37045/>

Un feu se déclare vers 8h30 sur un stock extérieur de 100 m² de mâchefers dans un centre de traitement de déchets. Le POI est déclenché et les secours éteignent l'incendie vers 10h40.

Accident

Emissions de vapeurs irritantes

N° 28243 - 28/08/2004 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28243/>



Des mâchefers incandescents tombent à 8 h dans le plan d'eau destiné à les refroidir et situé à proximité des extracteurs de cendres. Précédée d'un bruit sourd, l'eau se vaporise sous l'effet de la chaleur. La vapeur en partie aspirée par le circuit de traitement des gaz génère un important panache en sortie de cheminée. L'autre partie est directement émise à l'atmosphère depuis les plans d'eau (eau salée). Un important panache de vapeur d'eau et de vapeurs légèrement sodiques est émis à l'atmosphère. Trois personnes du port autonome incommodées sont hospitalisées pour gênes respiratoires et irritations oculaires dues à la vapeur d'eau saline. Les automatismes permettent une mise en sécurité immédiate du site. L'activité redémarre à 19 h. La configuration de la nouvelle chambre de post-combustion des déchets de section polygonale peut expliquer le phénomène d'accrochage des mâchefers. L'exploitant étudie la mise en place d'un canon à air comprimé pour éviter les accumulations de produits sur les parois.

- Contient : trommel trémie foucault

Accident

Explosion de magnésium dans une usine métallurgique.

N° 42841 - 08/10/2012 - FRANCE - 26 - ROMANS-SUR-ISERE .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42841/>



Une explosion suivie d'un feu se produit vers 15h30 dans une entreprise métallurgique alors qu'un opérateur déverse le fond d'un fût de copeaux et granulés de magnésium (tout venant > 180 mm) dans la trémie d'alimentation d'une ligne de fabrication de poudre. Le salarié, un intérimaire employé dans l'établissement depuis 5 mois, est grièvement brûlé. Les secours déclenchent le plan ETARE au 1er échelon. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place. L'usine est évacuée ainsi que 15 salariés de 2 entreprises voisines. Les pompiers maîtrisent l'incendie qui s'est propagé en contrebas vers la "machine à couteau", avec de la poudre pour feu de métaux (magnésie). L'intervention des secours s'achève vers 18 h. La cabine d'insonorisation et une partie du bardage de l'installation sont endommagées. Selon l'exploitant, l'alimentation de la ligne a été effectuée selon les pratiques habituelles ; dans un 1er temps déversement avec un seau puis basculement du fût pour finir de le vider. Le salarié avait reçu une formation à son entrée dans l'entreprise.

Une étincelle (choc, électricité statique ?) entre la trémie et le fût pourrait être à l'origine de la déflagration. Ce dernier n'était pas connecté à la terre à l'arrivée sur les lieux du directeur de production. Les consignes de mise à la terre sont affichées. L'étude de dangers de l'établissement est incomplète pour cette phase d'exploitation : pas d'identification du risque d'explosion, utilisation non-prévue de fûts (l'étude mentionne des big-bags)... L'alimentation par granulés des 2 lignes de production est suspendue jusqu'à la remise de compléments sur l'analyse des risques et l'avis de l'inspection des installations classées. L'exploitant complète ses consignes de sécurité et informe l'IIC de la remise en état des sécurités associées à l'activité "fraisage des lingots" avant son redémarrage. Il interdit également le chargement de matières premières conditionnées en fûts (seuls les big-bags de type C sont autorisés) et met en place une trémie spécifiquement dédiée à l'introduction de poudres et granulés ainsi que des dispositifs techniques de maîtrise des risques notamment en matière de découplage (écluses).

Accident

Chute d'un tombereau dans une carrière

N° 49440 - 27/10/2014 - FRANCE - 72 - SEGRIE .

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49440/>



Vers 15h45, un tombereau fait une chute de 9 m lors d'un dépôt de sable en haut d'un tas d'une carrière de roche massive. Le conducteur souffre d'une double fracture de l'avant-bras et une vertèbre dorsale est touchée. Il est en arrêt de travail durant 95 jours. L'accès à la plateforme de stockage est fermé.

L'inspection des installations classées identifie plusieurs causes à cet accident :

- un sous-cavage du stock : pente trop importante ne garantissant pas la stabilité des bords supérieurs de la plateforme après le retrait de matériau en bas du stock ;

Résultats de la recherche "Tri traitement" sur la base de données ARIA - État au 25/02/2022

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

- la position du merlon de sécurité situé en limite de verse, sans distance de sécurité ;
- la hauteur du merlon de protection ne permettant pas de retenir un engin ;
- le conducteur aurait voulu réaliser un bannage direct dans la verse et s'est donc approché trop près du bord ;
- le conducteur n'était pas assez formé et manquait de pratique car il ne réalisait ces opérations que lors de remplacements de ses collègues ;
- une insuffisance des procédures concernant notamment le déchargement sur le stock-pile.

L'exploitant prend les mesures correctives suivantes :

- réduction de la hauteur du stock ;
- rédaction d'une consigne de gestion du stock de sable ;
- étude de la suppression de ce type de stockage par tas ;
- contrôle hebdomadaire des éléments de matérialisation des limites de sécurité : merlons, clôtures, blocs, butées de trémie ;
- mise à jour de l'évaluation du risque ;
- programmation d'une réunion sécurité hebdomadaire.

Accident

Incendie dans une cimenterie

N° 36535 - 10/07/2009 - FRANCE - 30 - BEAUCAIRE .

C23.51 - Fabrication de ciment
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36535/>

Dans une cimenterie, un feu se déclare vers 2 h sur le moteur hydraulique d'un silo de 200 m³ rempli à 40 % de boues de station d'épuration. Les pompiers éteignent l'incendie puis refroidissent la capacité et effectuent une reconnaissance avec une caméra thermique. Un échauffement au niveau de la partie supérieure d'une trémie, située au dessous du silo à fond plat serait à l'origine de l'événement.

A la suite de l'intervention des pompiers, l'exploitant surveille le silo et décide de le vidanger à l'aide d'un camion équipé pour l'aspiration de produits pulvérulents. L'inspection des installations classées rappelle par ailleurs à l'industriel que le silo doit stocker normalement des farines animales et non des boues de station d'épuration.

Accident

Explosion de poussières d'étain dans une entreprise métallurgique.

N° 44893 - 28/01/2014 - FRANCE - 60 - BAILLEVAL .

C24.44 - Métallurgie du cuivre
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44893/>

Une explosion suivie d'un feu de filtre se produit vers 14h30 dans un atelier de fabrication de poudre d'étain d'une entreprise métallurgique. La poudre est produite par atomisation d'étain en fusion avec de l'air à haute pression puis séchée dans un cyclone dont les rejets sont dépoussiérés par un filtre à cartouches. Le responsable maintenance interrompt les alimentations en gaz et en électricité du bâtiment. Les secours publics sont alertés. Les 45 salariés de l'établissement sont évacués. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m et ferment la vanne d'arrivée d'air comprimé située derrière le filtre. Tous les conteneurs et trémies contenant de la poudre d'étain sont évacués de l'atelier. La décision est prise de laisser le filtre se consumer. L'incendie s'éteint vers 16h30. Aucun blessé n'est à déplorer, seule l'installation de filtration est endommagée.

Selon l'exploitant, un phénomène électrostatique constituant la source d'ignition et une saturation en poussières métalliques des cartouches filtrantes (remplacement programmé en avril 2014) pourraient être à l'origine de l'accident. Le jour de l'événement il est constaté que les filtres sont fortement colmatés. Cet excès de poussières, malgré le décolmatage automatique, aurait été aggravé par l'humidité importante de l'air extérieur utilisé dans le process.

A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit :

- le chauffage de l'atelier 24 h sur 24 alors qu'il ne fonctionne jusqu'à présent que durant les 2 postes d'activités (2 x 8 h) et l'utilisation dans le process de l'air chaud du bâtiment des compresseurs
- une vérification visuelle mensuelle du colmatage du filtre et le remplacement annuel des cartouches filtrantes
- la mise en place d'un débitmètre en sortie de filtre
- l'installation de boutons d'arrêt d'urgence des utilités à l'extérieur de l'atelier et
- l'asservissement de l'ouverture des événements d'explosion situés au-dessus du filtre à la coupure de ces utilités
- d'étudier avec le constructeur une amélioration du rendement du cyclone.

Accident

Incendie dans une cimenterie

N° 48221 - 10/06/2016 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE .

C23.51 - Fabrication de ciment
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48221/>

Dans une cimenterie, un opérateur détecte des fumerolles sur une bande transporteuse. Les fumées sont sans doute liées au contact avec du clinker trop chaud en provenance du four. Il alerte à 15h35 le responsable de la sécurité qui déclenche la cellule de crise interne et informe les pompiers.

Pour faciliter l'extinction, l'exploitant maintient en marche la bande transporteuse. Une équipe d'intervention utilise le RIA d'un autre étage et arrose le clinker trop chaud. La fonte de la bande transporteuse est maîtrisée, mais des fumées se dégagent à la suite de cet arrosage dans la galerie située en hauteur. Le clinker refroidi a continué son ascension vers le bâtiment de stockage. Les secours munis d'ARI, sur place à 15h50, utilisent une nacelle pour vérifier la zone proche des silos de stockage situés en hauteur. Leur intervention se termine vers 17h20.

Les actions suivantes sont ensuite entreprises par l'industriel :

- confinement et analyse des eaux d'extinction incendie stockées dans un bassin de récupération ;
- information de l'inspection des installations classées ;
- contact avec le fournisseur de la bande transporteuse pour procéder au remplacement de celle-ci.

Un chargement d'un tas de clinker trop chaud étant à l'origine de l'accident, l'exploitant envisage de mettre en place une mesure automatisée de la température du produit avant son entrée sur la bande transporteuse. Ce capteur de température est couplé avec un asservissement. Ainsi, en cas de température non conforme, l'accès du clinker trop chaud à la bande transporteuse serait empêché tout en maintenant son confinement dans la trémie de chargement.

N° 51505 - 02/05/2018 - BELGIQUE - 00 - LIEGE .

C24.43 - Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51505/>



Un incendie et une petite explosion se produisent sur une ligne d'aspiration de poussières de Zinc. Le détecteur d'étincelles de marque Grecon a détecté une particule incandescente sur la ligne d'atomisation vers 21h35. La ligne a automatiquement été mise à l'arrêt. 30 secondes plus tard un feu s'est déclaré au niveau des filtres à manches du système de filtration. Après détection de ce feu par un opérateur, la production est mise à l'arrêt. Les pompiers sont alertés. Le Plan d'Urgence est déclenché. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place. La circulation est interrompue sur l'E25, la ligne de chemin de fer et la voie verte. Les pompiers laissent le feu confiné à la trémie de récupération des poussières s'éteindre. La température en sortie chute rapidement. Le plan d'urgence est levé à 23h05. Les clapets d'explosion au niveau du filtre ont joué leur rôle en évacuant la surpression. La structure métallique du filtre a été endommagée et les manches du filtre ont brûlé.

L'incident provient de l'arrivée d'une particule incandescente dans le filtre qui a mis le feu aux manches. Le clapet de sécurité, dont la fermeture est activée par la détection d'étincelles, s'est refermé trop lentement (> 1 seconde) laissant passer des particules incandescentes jusque dans le filtre malgré la détection. Cela pourrait être dû à l'encrassement du clapet. La dernière vérification date du 23/04/2018, alors qu'il doit être contrôlé hebdomadairement. Lorsque le clapet met plus d'une seconde à se fermer, une maintenance est nécessaire pour le nettoyer et enlever le dépôt de zinc accumulé sur son axe (métallisation). Le deuxième scénario était que le détecteur Grecon n'ait pas réagi aux premières étincelles. Pourtant, 98 % de la zone de passage de la virole à la sortie de la ligne d'atomisation est balayée par 3 détecteurs. Lors du contrôle hebdomadaire des détecteurs, on vérifie qu'ils fonctionnent et on vérifie la propreté de la cellule. Ce contrôle a été effectué juste avant l'explosion. Le nombre de détecteurs Grecon et leur contrôle rend donc cette hypothèse peu probable.

En ce qui concerne l'origine des particules incandescentes, on remarque sur les caméras de surveillance, que les étincelles apparaissent entre les deux injecteurs de la ligne d'atomisation et ne proviennent pas de ceux-ci. L'hypothèse est que des particules sont entrées en contact avec le chenal (> 500°C) et se sont enflammées. Elles ont ensuite été aspirées dans la virole.

Suite à l'événement, l'exploitant a déterminé des tâches (inspections/maintenance) avant démarrage et la périodicité de ces contrôles (check-list) via un logiciel de GMAO. Le système d'actionnement du clapet de sécurité a été modifié par la mise en place de purges rapides qui assurent une fermeture plus rapide du vérin et donc du clapet. L'exploitant étudie la faisabilité d'empêcher la remontée de particules fines après contact avec le chenal.

Accident

Ensevelissement dans une carrière

N° 50672 - 15/11/2017 - FRANCE - 22 - PLOUASNE .

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50672/>



Dans une carrière, un employé intervient seul dans une trémie hors-service depuis la veille. L'opérateur devait intervenir sur la trémie avec 2 mécaniciens. A leur arrivée, dans le

tunnel sous la trémie, l'employé répond à leurs appels. Les 2 mécaniciens enlèvent des cailloux afin d'extraire la victime, ce qui provoque un nouvel écoulement de matériaux. Les pompiers, arrivés sur les lieux avec le directeur technique, parviennent à dégager la victime qui est décédée.

D'après les premiers éléments de l'enquête, la victime serait rentrée avec une échelle mobile par une ouverture dans le fond de la trémie. Une cavité artificielle se serait créée en partie basse de la trémie, permettant à la victime de prendre place. Il aurait tenté, à l'aide d'une barre à mine, de débloquer l'accumulation de matériaux. Elle a été ensevelie par les 50 m³ de cailloux.

Accident

Feu de silo de combustible.

N° 40369 - 31/05/2011 - FRANCE - 62 - DANNES .

C23.51 - Fabrication de ciment

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40369/>

Vers 5 h, un feu couvant se déclare dans un silo de 130 t rempli à moitié de farines animales dans une cimenterie soumise à autorisation.

Une trentaine de pompiers effectue une reconnaissance par caméra thermique, démonte le bas de la trémie pour évacuer la farine vers l'extérieur. Le feu étant sous contrôle, aucune évacuation n'est nécessaire et la production n'est pas arrêtée.

L'exploitant répare les fils électriques endommagés et redémarre le circuit pour voir si le silo continue de chauffer.

Accident

Accident du travail dans une carrière.

N° 38687 - 22/01/2010 - FRANCE - 44 - HERBIGNAC .

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38687/>



Dans une carrière de roches massives à ciel ouvert, un employé est blessé lors des essais de mise en carrière d'une nouvelle installation de traitement.

Les matériaux de la trémie du nouveau concasseur tombent, par l'intermédiaire d'une goulotte, sur un vibrant puis sur un tapis en mouvement. Une pierre se coince derrière une barre de protection. Alors que l'employé tente d'extraire la pierre avec un fer à béton sans avoir arrêté les installations, sa main gauche est prise dans les équipements en mouvement. Il parvient à tirer le câble d'arrêt d'urgence avec la main droite. Au-delà de blessures plus superficielles aux ongles et la peau, il doit subir l'amputation d'une phalange de l'annulaire.

Accident

Feu dans un malaxeur d'Aluminium

N° 32423 - 01/11/2006 - FRANCE - 64 - ACCOUS .

C24.42 - Métallurgie de l'aluminium

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32423/>



Dans une usine de transformation d'aluminium, un opérateur aperçoit vers 6 h des flammes sortir d'un malaxeur double enveloppe contenant 1 t de pâte composée de 20 % de white-spirit et 55 % de poudre d'aluminium et d'acide gras. Il actionne le boîtier alarme incendie qui déclenche la sirène. Après avoir mis à l'arrêt toutes les installations, le personnel se rassemble. L'équipe de 1ère Intervention (EPI) effectue une reconnaissance sous ARI, une épaisse fumée s'étant propagée dans le bâtiment. Deux EPI abattent les flammes à l'aide d'extincteurs à poudre, un autre binôme place des couvertures ignifugées et du sable dans la trémie. Les secours externes maîtrisent le feu en recouvrant la pâte avec de la poudre d'extinction et du sable et refroidissent le mélangeur (T appareil en partie haute 110 °C) par le circuit de circulation d'eau de la double enveloppe. Une surveillance de la température de l'eau et des parois est mise en place. Le feu s'est propagé à un chemin de câbles électriques surplombant l'installation et les pompiers munis d'ARI l'éteignent avec des extincteurs à poudre après démontage du bardage. Le dispositif d'intervention des secours est levé en début d'après-midi après la baisse de la température de la pâte (40 à 50 °C) constatée avec une caméra thermique. Les pompiers effectuent un nouveau contrôle le lendemain matin (T=20 °C) qui permet d'écartier tout risque de reprise de feu.

Le fonctionnement du malaxeur et de l'atelier est interrompu durant plus de 3 mois. Le réseau électrique a subi des dommages conséquents. La toiture est détruite sur 10 m² ; s'agissant d'une toiture ancienne en amiant-ciment, un plan de retrait est obligatoire avec décontamination de l'ensemble de la structure et des équipements. Les médias se sont rendus sur les lieux.

La pâte d'aluminium se serait auto-enflammée dans le malaxeur du fait de son extrême finesse, d'un niveau de lubrifiant très bas (0,02 % au lieu de 0,5 à 1 %), de la circulation d'air dans le broyeur inadéquate, de la proportion non volatile du gâteau de poudre supérieur à la normale et de la position inadaptée des trappes du malaxeur. La propagation du feu aux installations électriques peut être expliquée par leur vétusté et la proximité des câbles avec le malaxeur.

A la suite de l'accident, l'exploitant programme la mise en place de mesures de prévention pour le broyage, le contrôle de la température, la formulation (teneur en acide oléique augmentée et en non volatile diminuée), la filtration, le malaxage (procédure pour la fermeture et mise à la terre des trappes, emballés les gâteaux dans les fûts, relevés de température du produit, consigne de sécurité en cas d'élévation de la température, étudier la mise en place d'une sonde dans le malaxeur avec enregistrement des données), l'électricité (modifier tout le câblage), la formation, l'enquête sur accident, l'organisation, le retour d'expérience.

Accident

Chute d'un employé dans une trémie.

N° 24504 - 25/04/2003 - FRANCE - 44 - MONTNOIR-DE-BRETAGNE .

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24504/>



Dans une exploitation de carrière, un employé descend dans une trémie pour en retirer une brouette, placée là apparemment par vandalisme. Il est seul à cet endroit et s'équipe pour entrer dans la trémie, haute d'une douzaine de mètres. Un effondrement de sable se produit alors, ensevelissant l'employé sous 80 t de produit. Les pompiers interviennent rapidement mais ne peuvent rien faire. Le corps est déposé dans l'après-midi. La gendarmerie et le DRIRE effectuent constats et enquêtes.

Accident

Feu de CO.

N° 20341 - 07/03/2001 - FRANCE - 01 - BELLEGARDE-SUR-VALSERINE .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20341/>

Dans une installation de fabrication de carbure de calcium, le tube d'alimentation du four (coke + chaux) se vide suite à un défaut sur le dispositif d'alimentation de la trémie. Malgré l'alarme (3 demandes d'arrêt de four par l'automate), l'opérateur pense à un problème de capteur. Le CO monte dans le tube vide au lieu d'aller à la torchère et s'enflamme au contact de l'air. L'incendie se propage aux bandes transporteuses et matériels connexes. Il n'y a pas de conséquence humaine ou environnementale.

Accident

Feu de déchets sur une bande transporteuse alimentant les fours d'une cimenterie

N° 46531 - 28/04/2015 - FRANCE - 54 - XEUILLEY .

C23.51 - Fabrication de ciment

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46531/>

Peu après 7 h, un feu de déchets de papiers, cartons et tissus se déclare sur le tapis de convoyage en caoutchouc alimentant une trémie de 400 t d'un four de cimenterie.

Les secours internes maîtrisent le sinistre avant l'arrivée des pompiers grâce aux systèmes automatiques anti-incendie de l'usine. Les pompiers procèdent à une purge du bâtiment et notamment des poussières pour éviter toute reprise de feu. Le four continue à être alimenté par d'autres sources de combustibles. Aucun arrêt de production et aucun chômage technique n'est mis en place.

Accident

Accident du travail dans une carrière

N° 55318 - 23/11/2019 - FRANCE - 83 - FLASSANS-SUR-ISSOLE .

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55318/>



Dans une carrière, le conducteur d'un dumper demande au surveillant de l'installation de permuter leurs postes de travail car le temps est mauvais (alerte rouge pluie/inondation) et qu'il n'est pas rassuré de conduire l'engin sous une pluie battante. Le conducteur se place sur un bloc de béton à proximité de la trémie de chargement pour être bien visible et pour guider les manoeuvres de préparation du sol d'accès à la trémie. La barrière d'interdiction d'accès à cette trémie est levée. Lors de la manoeuvre d'approche, il fait signe d'avancer puis de s'arrêter au surveillant au volant, mais ce dernier continue d'avancer avec le chargeur godet levé. Ce godet percute la barrière qui tombe sur le bras droit et la tête de l'agent. Celui-ci ne porte pas son casque alors que les EPI sont obligatoires sur le site. Un arrêt de travail initial d'une durée de 60 jours est prescrit.

Accident

Accident du travail dans une carrière

N° 49341 - 23/01/2017 - FRANCE - 35 - IFFENDIC .

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49341/>



Afin de réparer un tapis peseur, un employé d'une carrière de grès argileux décide de vider une trémie. Il fait alors une chute de 5 m dans une ouverture qu'il a pratiquée en enlevant les grilles du caillebotis afin d'évacuer les cailloux. L'employé souffre de fractures aux 2 coudes et aux 2 poignets, de lésions aux 2 ménisques, d'une fracture du fémur droit et du col du fémur droit ainsi que d'une plaie de l'arcade sourcilière. Il reçoit un arrêt de travail de 3 mois minimum. La victime ne portait pas de harnais.

Accident

Accident du travail en carrière

N° 44883 - 04/12/2013 - FRANCE - 62 - LOOS-EN-GOHELLE .

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44883/>



Dans une carrière de schiste sur terril, un employé doit mettre en place une tôle de protection sur une trémie. Lors de la pose de la tôle sur le sol, celle-ci pivote brusquement et le blesse au tibia. L'employé souffre d'une plaie et se voit prescrire un arrêt de travail de 2 mois.

Accident

Émission d'acide chlorhydrique dans une usine métallurgique

N° 37249 - 17/03/2009 - FRANCE - 38 - JARRIE .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37249/>



Vers 8 h, le disque de rupture d'une trémie de stockage de SiCl₄ se rompt et de l'acide chlorhydrique gazeux résultant de l'hydrolyse du SiCl₄ est émis dans l'atmosphère dans une usine métallurgique. Cet accident résulte du non respect du mode opératoire de chargement du wagon de SiCl₄ lors de la manipulation de certaines vannes. Le capteur situé dans la ligne d'événements n'a pas détecté l'introduction de SiCl₄ liquide dans la ligne. Celle-ci a été soumise à une pression trop élevée ce qui a causé la rupture du disque.

A la suite de cet accident, l'exploitant étudie la sécurisation de l'atelier et prévoit : d'installer un automate de conduite de chargement des wagons en SiCl₄, de changer la technologie de détection de phase liquide dans le circuit des évènements, de mettre en place des chaînes de sécurité redondantes arrêtant le process sur des indications de sécurité nouvelles (pression haute, débit...) et enfin de réviser l'étude de danger.

Accident

Explosion de magnésium suivie d'un incendie dans une usine métallurgique.

N° 32976 - 09/05/2007 - FRANCE - 26 - ROMANS-SUR-ISERE .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32976/>



Une explosion de faible intensité suivie d'un feu se produit à 3 h sur un big-bag d'1 t de

granules de magnésium (Mg) au poste de conditionnement dans une usine de production de métaux non ferreux. L'incendie se propage dans une trémie contenant 250 kg de Mg, dans un circuit de filtration et un conteneur de collecte de poussières métalliques (250 kg de Mg également) ainsi qu'à des palettes de fûts de poudre métallique empilés sur 4 à 5 m de hauteur dans un local mitoyen ; l'opérateur quitte précipitamment les lieux et se blesse légèrement durant sa fuite. Redoutant un risque d'explosion secondaire, la police évacue à 300 m une cinquantaine de personnes d'une aire d'accueil de gens du voyage. Les pompiers effectuent des mesures de température à l'aide d'une caméra thermique et d'un pyromètre et combattent le sinistre avec de la poudre d'extinction et de la magnésie ; la trémie est évacuée à l'extérieur du bâtiment et de la poudre est injectée par le trou d'homme. L'intervention des secours s'achève vers 6h30 et les foyers résiduels sont laissés sous la surveillance de l'entreprise. Une décharge électrostatique, à la suite de la non-mise à la terre du big-bag pour son remplissage, est à l'origine de l'accident.

Accident

Feu de trémie.

N° 20066 - 14/03/2001 - FRANCE - 01 - BELLEGARDE-SUR-VALSERINE .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20066/>



Dans un four de fabrication de carbure de calcium, un incendie se déclare dans une trémie d'alimentation en coke. Une explosion se produit lors de l'intervention des pompiers. Un incendie survenu 1 semaine plus tôt avait porté au rouge les tôles des trémies créant vraisemblablement un point chaud dans le coke. Lors du soutirage, au redémarrage de l'installation, le système de séchage a activé l'incendie dans la trémie. L'arrosage du coke par les pompiers a créé une croûte étanche et a favorisé l'apparition de gaz à l'eau qui s'est évacué par l'évent du système de séchage et a explosé à l'air libre en ne faisant que quelques dégâts matériels.

Accident

Accident du travail en carrière

N° 52825 - 24/09/2018 - FRANCE - 27 - GAILLON .

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52825/>



Lors de travaux de réfection du revêtement de la paroi interne d'une trémie, deux sous-traitants sont gravement brûlés dans une carrière. L'évènement se produit au moment du séchage de la colle déposée préalablement sur la paroi à l'aide d'un décapeur thermique. Les deux employés sont transportés à l'hôpital.

L'inspection des installations classées et l'inspection du travail procèdent à un contrôle.

Accident

Emissions de poussières et incendie dans une usine de métaux

N° 30574 - 30/08/2005 - FRANCE - 62 - FOUQUIERES-LES-LENS .

C24.43 - Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30574/>



Un rejet de poussières de coke et d'oxyde de zinc se produit vers 22 h dans une usine de production de métaux non ferreux après arrêt de la ventilation d'un four chargé en coke pour le 'nettoyer' de résidus d'oxyde de zinc (oxyde WAEALTZ). Cet arrêt 'casse' la dépression dans l'installation et survient après la détection d'une montée en température dans une trémie d'un filtre à charbon actif. Averti par une alarme sonore, le personnel redémarre l'unité mais la sonde déclenche plusieurs fois au cours de la nuit entraînant des émissions de poussières. Le lendemain matin, le four est mis à l'arrêt pour des investigations complémentaires et l'exploitant informe l'inspection des installations classées des incidents de la nuit. A 11 h, un feu se déclare sur des filtres à charbon actif (ligne 141) à la suite de l'ouverture d'une trappe et de l'activation d'un point chaud par l'appel d'air ainsi créé. Les filtres sont arrosés par les installations fixes du site et les secours publics sont alertés ; l'incendie sera éteint en 45 min. L'inspection des installations classées effectue une enquête le jour même. A son arrivée le four est encore chaud mais n'est plus alimenté en coke ; le tirage des gaz est assuré par la série de filtres 140 non endommagés par l'incendie mais qui ne contiennent qu'une charge réduite de charbon actif. L'émission de fumeroles blanches constatée vers 14 h par l'inspection cessera dans l'après-midi, lorsque l'exploitant aura pu remettre le four en dépression. Pour éviter la solidification de son contenu qui entraînerait alors un arrêt de production de 5 semaines, le four endommagé par un retour de flamme lors de l'incendie doit être rapidement réparé afin d'achever son nettoyage. L'inspection accepte le redémarrage avec utilisation des filtres de la ligne 140 sous réserve que l'origine du point chaud soit déterminée et que le seuil des sondes de température soit abaissé ; en cas d'incident, la ligne incendiée serait utilisée comme by-pass. Aucun blessé n'est à déplorer. Les eaux d'extinction confinées dans un bassin d'orage seront éliminées dans le process. Des prélèvements et des analyses sur des étangs voisins sont prévus courant septembre. L'exploitant prévoit également d'informer les maires des communes de Harnes, Fouquières-lès-Lens et Noyelles-sous-Lens des incidents survenus sur le site.

Accident

Employé enseveli dans une trémie

N° 47307 - 26/10/2015 - FRANCE - 54 - DOMBASLE-SUR-MEURTHE .

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47307/>



Dans une usine de produits minéraux, un employé est enseveli vers 9h45 dans une trémie contenant plusieurs quintaux de pierre calcaire. Les pompiers sécurisent la trémie. Ils évacuent la victime à l'hôpital.

Accident

Feu de trémie.

N° 33607 - 09/07/2007 - FRANCE - 13 - BOUC-BEL-AIR .

C23.51 - Fabrication de ciment

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33607/>

Un feu se déclare à 8 h au niveau de la trémie d'alimentation en granulés de la grille Lepol du four n°1 d'une cimenterie. Le contremaître en poste intervient avec un RIA et alerte les pompiers qui interviennent à 8h10. Le POI est déclenché et le personnel se rend sur les zones pré-définies. Un important dégagement de fumées noires est observé. Le POI est levé à 9 h. A 9h45, les gendarmes se présentent sur les lieux. Les 2 fours de la cimenterie sont arrêtés ; le four 2 redémarre quelques jours plus tard après réparations d'éléments électriques, le four 1 gravement endommagé ne redémarrera que plusieurs semaines plus

tard.

Accident

Inflammation de poussière lors de la fabrication de mortiers

N° 30675 - 23/09/2005 - FRANCE - 45 - PUISEAUX .

C23.64 - Fabrication de mortiers et bétons secs

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30675/>



Dans une usine de fabrication de mortiers et bétons, un feu se déclare dans une trémie de 500 kg d'adjuvant entrant dans la fabrication de mortier-colle. L'incendie s'accompagne d'un fort dégagement de fumées. L'usine est évacuée et 3 employés sont hospitalisés. Le sinistre est maîtrisé après 2 h d'intervention. L'échauffement d'un moteur électrique entraînant une inflammation de poussières serait à l'origine de l'accident.

Accident

Incendie dans une cimenterie

N° 12226 - 01/08/1997 - FRANCE - 68 - ALTKIRCH .

C23.51 - Fabrication de ciment

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12226/>

Dans une cimenterie, un incendie se déclare dans une trémie alimentant un four et contenant 1 t de sciures. Un échauffement de la bande doseuse ou la présence d'une lampe baladeuse au-dessus de la trémie pourraient être à l'origine de l'accident.

Accident

Inflammation dans une trémie de chargement de cristaux d'hafnium

N° 32832 - 23/03/2007 - FRANCE - 38 - JARRIE .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32832/>



Dans une usine métallurgique, une inflammation se produit au niveau de la trappe d'une trémie de chargement de cristaux d'hafnium. Le personnel maîtrise le feu en une vingtaine de minutes ; les pompiers de la plateforme chimique voisine, alertés par la sirène du site, interviendront néanmoins.

Accident

Élévation de température sur une trémie de coke.

N° 32587 - 07/10/2006 - FRANCE - 06 - BLAUSASC .

C23.51 - Fabrication de ciment

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32587/>

Dans une cimenterie, vers 0h20 l'exploitant constate une élévation anormale de température (140 °C) sur une trémie de 17 m de haut contenant 10 à 15 t de coke. Les pompiers alertés déclenchent le 1er échelon du plan ETARE. Deux lances sont mises en protection pendant que le personnel procède à l'inertage de la trémie par du CO2. La température revient alors à la normale (66 °C) vers 2h50. La trémie reste sous surveillance pendant 48 h.

Accident

Homme enseveli dans une trémie de sable

N° 28617 - 23/11/2004 - FRANCE - 77 - SIVRY-COURTRY .

C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28617/>



Dans une usine de fabrication d'éléments en béton, un homme est enseveli jusqu'au cou, dans une trémie de sable. Les secours vidangent le silo à l'aide de seaux. L'employé est hospitalisé.

Accident

Feu d'aluminium.

N° 31673 - 21/04/2006 - FRANCE - 58 - PREMERY .

C24.42 - Métallurgie de l'aluminium
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31673/>



Un feu d'aluminium se déclare vers 13 h dans une usine de production de métaux non ferreux. Les pompiers sous masques FFP2 ou ARI maîtrisent le sinistre et vidangent des trémies à la main ; 3 d'entre eux sont légèrement brûlés pendant l'intervention qui s'achève en fin de soirée. Des rondes de surveillance sont effectuées durant la nuit. Aucune mesure de chômage technique n'est prévue. Le maire et un représentant de la préfecture se sont rendus sur les lieux.

Accident

Feu d'aluminium.

N° 29094 - 04/02/2005 - FRANCE - 59 - MARLY .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29094/>



Dans une usine de fabrication de chrome métal, un feu d'aluminium se déclare à 10 m de haut sur un transporteur alimentant 2 trémies. Les secours publics maîtrisent le sinistre avec de la poudre. Les 2 capacités sont vidangées avec les moyens de l'entreprise sous la surveillance des pompiers qui éteignent des foyers résiduels.

- Contient : ravitaillement carburant

Accident

Fuite de gaz naturel liquéfié dans une station de distribution

N° 49845 - 21/12/2016 - FRANCE - 86 - MIGNE-AUXANCES .

D35.23 - Commerce de combustibles gazeux par conduites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49845/>



Dans une station de ravitaillement en gaz naturel liquéfié carburant (GNL-C), une fuite se déclenche au démarrage de la pompe à piston servant à approvisionner le circuit "GNC". Ce démarrage automatique se produit lorsque le niveau de gaz stocké dans les bouteilles "GNC" atteint un seuil de déclenchement après plusieurs pleins de véhicules dans la soirée. La fuite est détectée par un capteur qui met la station en sécurité en déclenchant l'arrêt de la pompe et sa mise en sécurité. Lorsque la poche de gaz s'est évaporée, le capteur ne détectant plus de gaz a permis à la pompe de se remettre en fonctionnement. Du gaz s'est de nouveau échappé. Entre temps, un employé de l'entreprise voisine a entendu le bruit émis par le raccord qui a lâché et il a vu un nuage se former (lié à la condensation de l'humidité de l'air lors de la vaporisation du GNL). Il prévient les pompiers et le personnel d'astreinte de la station. Les pompiers ont mis en place une zone d'exclusion avec un périmètre de sécurité et bloqué l'accès au site. Le mainteneur de la station est contacté. Il contrôle avec les pompiers la mise en sécurité définitive de la station : fermeture de toutes les vannes automatiques. Une demi-heure plus tard, du personnel de maintenance double les sécurités en fermant les vannes à commande manuelle.

Raccord cassant de type break away

- Matériau : acier inoxydable et Polytétrafluoroéthylène (PTFE).
- Principe de fonctionnement : en fonctionnement normal, le contact entre l'extrémité des 2 clapets antiretour permet la circulation du fluide. Lors d'un arrachement du raccord, l'écartement des 2 pièces entraîne le positionnement des clapets et l'obturation totale de chaque côté du raccord.

La fuite est due à la rupture du raccord cassant de type break away au niveau de la pompe de GNL-C haute pression. La rupture semble être due à une tension mécanique issue de sollicitations thermiques répétées imposées au raccord dans lequel passe un fluide cryogénique (contraction/dilatation). Le fournisseur du raccord précise également que le montage initial n'avait pas dû être bien réalisé.

L'exploitant prévoit de mettre en place les mesures suivantes :

- installation de pièces antivibratoires ;
- vérification renforcée de l'étanchéité et du serrage des raccords de l'équipement lors des maintenances préventives mensuelles ;
- mise en place d'un report des alarmes par sms sur différents numéros pour intervention plus rapide ;
- sensibilisation renforcée des utilisateurs du site, personnel d'astreinte et pompiers à propos de la conduite à tenir en cas d'incident ;
- modification de la chaîne d'alerte de l'automate pour mise en sécurité totale de l'installation en cas de détection de gaz sans possibilité de redémarrage automatique (intervention humaine obligatoire sur site pour redémarrer l'installation).

Résultats de la recherche "Ravitaillement" sur la base de données ARIA - État au 25/02/2022

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages, ... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Accident

Fuite de gaz naturel liquéfié dans une station de distribution

N° 49829 - 16/05/2017 - FRANCE - 86 - MIGNE-AUXANCES .

D35.23 - Commerce de combustibles gazeux par conduites
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49829/>

Dans une station de ravitaillement en gaz naturel liquéfié carburant (GNL-C), une fuite est détectée après une opération de dépotage réalisée par un sous-traitant. En fin de dépotage, un process de reconditionnement du GNL démarre pour que celui-ci soit stocké dans les bonnes conditions de pression et température. Lors de cette phase, une fuite est détectée à l'arrière de la distributrice par le détecteur gaz. Cette détection entraîne la mise en sécurité automatique de l'installation via la fermeture des vannes automatiques. Le chauffeur du camion-citerne alerte sa société qui a également en charge la conduite de la station. L'astreinte dispose de l'accès à distance de l'ensemble des paramètres. Elle diagnostique l'origine de la fuite et envoie un technicien sur place. En parallèle, un client venu s'approvisionner à la station alerte les pompiers qui constatent la mise en sécurité des installations. La quantité de GNL-C déversée, puis évaporée sous forme de gaz, est très faible compte tenu de la durée limitée dans le temps de la fuite.

La fuite est due à la rupture du raccord cassant de type break away sans que l'écartement entre les 2 côtés du raccord soit suffisant pour que les 2 clapets puissent obturer totalement le passage du fluide. Aucune sollicitation mécanique n'était en oeuvre sur la distributrice. La rupture semble être due à une tension mécanique issue de sollicitations thermiques répétées imposées au raccord dans lequel passe un fluide cryogénique (contraction/dilatation).

Les deux systèmes envisagés et testés sur site sont :

- la mise en place d'un compensateur sur la ligne entre la paroi du bac de rétention et la distributrice ;
- la modification de la tubulure entre le mur du bac de rétention et la distributrice pour créer une lyre de dilatation.

C'est ce deuxième système qui est retenu car couramment utilisé dans l'industrie GNL. Il permet de limiter au maximum les contraintes imposées au break away tout en garantissant une rupture préférentielle en cas de sollicitation anormale de la distributrice. Un accident similaire a eu lieu quelques mois plus tôt (ARIA 49845).

Accident

Pollution de la GARTEMPE par du fuel.

N° 20591 - 30/05/2001 - FRANCE - 87 - FOLLES .

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20591/>

Du fioul (600 l) provenant des installations de stockage de carburant (5 m³) d'une carrière polluée la GARTEMPE. La fuite, causée par la détérioration d'un raccord de la canalisation reliant le réservoir au poste de distribution, s'est infiltrée dans le sol en l'absence de cuvette de rétention. Diverses non-conformités de l'installation sont relevées : absences de rétroviseurs pour les stockages et d'aire étanche pour les opérations de ravitaillement d'engins. L'exploitant évacue les cuves de stockage de son site et engage des travaux de dépollution.

Accident

Accident dans une carrière

N° 50312 - 04/08/2017 - FRANCE - 57 - RONCOURT .

B08.11 - Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50312/>

Dans une carrière, un accident se produit à 16h30 sur une piste en pente habituellement non utilisée par le camion de ravitaillement en carburant. Le camion part en marche arrière malgré l'enclenchement de la première vitesse. Il sort de sa trajectoire en percutant le talus latéral, provoquant son retournement.

Le conducteur ne porte pas sa ceinture de sécurité au moment de l'accident. Il est éjecté au sol, sans que le camion ne le percute. Il souffre d'une fracture du bassin et d'un décollement du poumon.

Accident

Incendie d'un camion citerne pendant le ravitaillement d'un avion.

N° 36761 - 10/06/2009 - INDE - 00 - CALCUTTA .

H51.10 - Transports aériens de passagers
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36761/>

Un camion d'avitaillement en carburant prend feu vers 22h30 à proximité d'un avion en plein débarquement des passagers. Ces derniers prennent conscience du danger seulement après que le conducteur du véhicule TMD ait conduit son camion en flamme à l'écart de l'avion. Le camion brûle pendant plusieurs minutes avant l'arrivée des secours internes ; il n'y a pas eu de blessé ni de dégât matériel sur l'avion.

Accident

Pollution maritime au fioul

N° 35958 - 14/02/2009 - IRLANDE - 00 - NC .

YYY.YY - Activité indéterminée
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35958/>

Lors du ravitaillement en carburant d'un porte-avion russe, 300 t de fioul se déversent dans l'océan Atlantique, à 80 km des côtes irlandaises, formant une nappe de 6 km sur 8 km.

Accident

Incendie dans une station-service.

N° 34377 - 22/02/2008 - FRANCE - 91 - VIRY-CHATILLON .

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34377/>

Un feu se déclare à 22h35 sur une voiture dans l'aire de lavage d'une station en libre service surveillée. Un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place et la circulation routière sur la RN7 est interrompue. Les pompiers maîtrisent rapidement le sinistre ; seules les installations de lavage sont endommagées. Une erreur humaine est à l'origine de l'accident. Un automobiliste qui s'était trompé de carburant lors du ravitaillement de sa voiture s'est rendu sur l'aire de lavage afin de vider son réservoir ; lorsqu'il a voulu remettre son véhicule en marche celui-ci s'est enflammé. Aucun blessé n'est à déplorer. L'exploitant fait nettoyer ses décanteurs-séparateurs d'hydrocarbures et évacuer 2,5 t de déchets par une entreprise spécialisée.

Accident

Accident dans une station-service.

N° 32621 - 01/10/2006 - FRANCE - 974 - SAINTE-MARIE .

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32621/>

[🔍](#) [📄](#) [📅](#) [📍](#) [📑](#) [🔗](#) [🔖](#) [🔎](#) [🔍](#) [📄](#) [📅](#) [📍](#) [📑](#) [🔗](#) [🔖](#) [🔎](#)

Dans une station-service, une voiture percute un véhicule en cours de ravitaillement, ainsi que le distributeur à l'entrée de la piste d'accès. L'appareil de distribution n'est pas arraché mais heurte toutefois la voiture en ravitaillement dans laquelle une personne est légèrement blessée. Aucun épandage de carburant ou départ de feu n'est à déplorer. La station-service est fermée durant 24 h et reprend ses activités après la mise en place d'une barrière de protection autour de l'îlot de distribution. Une vitesse excessive de la voiture accédant à la station est à l'origine de l'accident.

Accident

Débordement de carburant par tube d'évent

N° 7409 - 09/08/1995 - FRANCE - 40 - SAINT-PAUL-LES-DAX .

G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7409/>

[🔍](#) [📄](#) [📅](#) [📍](#) [📑](#) [🔗](#) [🔖](#) [🔎](#) [🔍](#) [📄](#) [📅](#) [📍](#) [📑](#) [🔗](#) [🔖](#) [🔎](#)

Lors du ravitaillement d'un réservoir dans une station-service, 500 l d'essence sans plomb débordent par le tube d'évent à cause du mauvais fonctionnement du limiteur de remplissage. Des absorbants sont utilisés pour limiter la pollution et un périmètre de sécurité est mis en place.

Accident

Feu d'un engin dans une mine de sel

N° 37844 - 01/02/2010 - FRANCE - 54 - VARANGEVILLE .

B08.93 - Production de sel
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37844/>

[🔍](#) [📄](#) [📅](#) [📍](#) [📑](#) [🔗](#) [🔖](#) [🔎](#) [🔍](#) [📄](#) [📅](#) [📍](#) [📑](#) [🔗](#) [🔖](#) [🔎](#)

Dans une mine de sel, un feu se déclare vers 10h20 sur un engin de 3,5 t assurant le ravitaillement en carburant du front de taille, à 170 m de profondeur et à 5 km du puits

d'entrée. Les secours évacuent 10 employés et éteignent l'incendie.

Accident

Déversement d'un camion citerne lors d'un ravitaillement

N° 387 - 21/07/1988 - FRANCE - 06 - NICE .

H52.22 - Services auxiliaires des transports par eau
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/387/>

[🔍](#) [📄](#) [📅](#) [📍](#) [📑](#) [🔗](#) [🔖](#) [🔎](#) [🔍](#) [📄](#) [📅](#) [📍](#) [📑](#) [🔗](#) [🔖](#) [🔎](#)

Un déversement accidentel de carburant lors du ravitaillement d'un car-ferry entraîne la pollution d'une plage.